
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(75^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 16 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE BARTOLONE

1. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5447).

Industrie et commerce extérieur (*suite*)

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur ; M. Gilbert Gantier.

M. Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur.

M. André Billardon, ministre délégué à l'énergie ; M. Gilbert Millet.

Réponses de MM. les ministres aux questions de : MM. Francis Saint-Ellier, Gilbert Gantier, Roger Léron.

Suspension et reprise de la séance (p. 5462)

Réponses de MM. les ministres aux questions de : MM. Pierre Forgues, Philippe Bassinet, Olivier Dassault, Philippe Legras, Jean-Pierre Brard, Mme Muguette Jacquaint, MM. Jean-Claude Léfort, Jean-Pierre Baeumler.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5470).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE BARTOLONE,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

INDUSTRIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et du commerce extérieur.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits.

La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie tout d'abord les rapporteurs et les orateurs qui, ce matin, ont commenté, parfois critiqué, parfois approuvé, le contenu du budget que je vous présente avec M. Billardon et M. Durieux.

Le budget de l'industrie et du commerce extérieur est présenté en plusieurs morceaux. Votre assemblée a déjà reçu M. Baylet pour le budget du tourisme et M. Laignel pour le budget de l'aménagement du territoire, ministre délégué et secrétaire d'Etat qui me sont également rattachés. De rattachement en rattachement, nous aurons peut-être un jour dans ce pays un vrai ministère de l'économie dont l'ensemble des fonctions seront regroupées comme c'est le cas dans la plupart des pays voisins !

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Nous le souhaitons !

M. Franck Borotra. En effet !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Je vous en remercie d'autant que, ce matin, certains d'entre vous ont eu l'amabilité de m'interroger sur des sujets qui ne relèvent pas de ma compétence, étendant par là

encore le domaine que ce ministère de l'économie devrait recouvrir. M. Borotra a ainsi abordé des problèmes touchant aux industries de l'armement ou de l'aéronautique qui, vous le savez, bien sûr, dépendent soit du ministère de la défense, soit du ministère des transports. Mme Moreau a parlé de l'industrie agro-alimentaire, qui dépend du ministère de l'agriculture.

La logique qui a prévalu, au lendemain de la guerre, à l'organisation de ce ministère de l'industrie, qui ne comprend qu'une part de l'industrie et de l'énergie, n'est plus valable aujourd'hui et, quelle que soit la couleur politique des prochains gouvernements, il sera sans doute souhaitable qu'à l'instar de ce que font la plupart de nos voisins, nous regroupions tous les pouvoirs concernant l'économie en un seul ministère.

Je voudrais maintenant, avant de détailler quelques chiffres de ce budget et avant de céder la parole à mes collègues qui aborderont plus en détail les domaines qui les concernent, dire deux ou trois mots de l'environnement et de la conjoncture dans lesquels ce budget s'inscrit.

Sur l'environnement, je ferai deux remarques. La première est d'ordre monétaire, la seconde a trait au commerce international, question qui a beaucoup préoccupé cette assemblée lors des séances du mercredi après-midi au cours des dernières semaines et que vous avez, les uns et les autres, notamment M. Hervé, Mme Moreau, M. Saint-Ellier, abordée en détail ce matin.

Pour l'environnement monétaire, chacun s'accorde à reconnaître que les taux d'intérêt sont trop élevés pour faciliter une reprise de la croissance et je voudrais juste m'arrêter un instant sur les causes de ce niveau élevé.

Certes, des déficits budgétaires, notamment américains, « pompent » l'épargne et, de ce fait, font monter les taux - le déficit français étant, soit dit en passant, l'une des plus faibles des pays développés - mais ce n'est pas, à mon avis, la cause principale, car il y avait déjà des déficits budgétaires de la même ampleur à peu près, en masse, au cours des années soixante-dix. Pourtant, les taux d'intérêt étaient faibles.

La cause principale, je la vois dans la grande incertitude que nous avons créée et nous, occidentaux, depuis une dizaine d'années en dérégulant à tout va les marchés financiers, si bien que des milliards de dollars peuvent aujourd'hui circuler d'une place vers une autre, créant une grande insécurité, qui, comme chacun le sait, se traduit toujours par la hausse des taux d'intérêt. Les chefs d'entreprise, mais aussi les consommateurs comme vous et moi, limitent alors les risques là où ils le peuvent, c'est-à-dire dans ce qu'ils contrôlent, la consommation pour les particuliers, l'investissement pour les entreprises, un peu comme si, par une sorte de schizophrénie, la partie monétaire devenant de plus en plus aléatoire et de plus en plus risquée, il fallait à tout prix limiter la partie réelle de l'économie.

On en voit la conséquence : les entreprises se mettent à la cape, chacun essaie de contrôler le mieux possible les domaines dans lesquels il peut agir, qui sont évidemment, pour les entreprises, la gestion des stocks et l'investissement.

Si cette analyse a quelques fondements, nous ne sortirons de la période que nous connaissons aujourd'hui, au-delà de quelques baisses de taux éventuelles, qu'il, malheureusement, sont souvent compensées quelques mois après, que lorsque nous serons capables, par une grande coopération internationale, de remettre de l'ordre dans les mouvements monétaires que nous avons « liquéfiés », « évaporés ».

Dans le passé, il y avait des risques et des coûts à transférer les devises. Aujourd'hui, l'électronisation et la circulation des capitaux font qu'il n'y en a plus. Pourquoi alors ne pas essayer de profiter d'un écart d'intérêt de 0,2 ou 0,3 p. 100 ? Dans ce cas, les milliards de dollars que j'évoquais tout à l'heure circulent, avec les conséquences que nous savons.

Nous n'en sortirons donc qu'en réintroduisant un minimum de coûts et de risques. Il existe plusieurs propositions. Je ne veux pas les détailler devant vous car ce n'est pas ma fonction et vous les connaissez aussi. C'est tout de même une réflexion qui rejoint celle qui semble partagée sur tous vos bancs, si j'en crois les propos que j'ai entendus ce matin, et qui tend à vous convaincre que la déréglementation, la libéralisation que les économies occidentales ont connue aux cours des années quatre-vingt avait certes quelques éléments positifs, car il y avait des archaïsmes à faire disparaître, mais a eu de nombreux inconvénients dont nous payons les conséquences et sur lesquels il faut revenir au risque de ne pas être capables de retrouver des taux d'intérêt en cohérence avec ce que rapportent réellement les investissements.

Le commerce international.

Vous êtes tous ici des observateurs trop avertis de ces questions pour qu'il soit nécessaire de faire un exposé exhaustif. Permettez-moi tout de même de rappeler en deux mots que cette négociation dite de l'*Uruguay round* a commencé en 1986 à Punta del Este avec, à l'ordre du jour, certes l'agriculture, mais aussi les services, la propriété intellectuelle, ce que l'on appelle l'accès au marché, ainsi que des questions plus juridiques comme la fin de l'unilatéralisme, c'est-à-dire l'interdiction faite à ceux qui signeraient le *round* de prendre des mesures unilatérales, et l'obligation de se conformer aux règles communes.

Depuis six ans, les Américains ont réussi à mettre sur le haut de la pile le dossier agricole. Si l'agriculture ne représente à peu près que 5 p. 100 de la valeur ajoutée concernée, on lui a consacré 95 p. 100 du temps et, symétriquement, à ce qui faisait 95 p. 100 de la valeur ajoutée, on a consacré 5 p. 100 du temps. C'était leur stratégie et elle a parfaitement bien fonctionné. Leur objectif, en effet, est simple : mettre à bas la politique agricole commune. Dans une certaine mesure, ils l'ont atteint puisque, pendant six ans, on n'a parlé que d'agriculture ou presque. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Pourtant, à côté de l'agriculture, il y a bien d'autres sujets. Nous sommes, nous Français, deuxième exportateurs mondiaux de services et l'ouverture des marchés, notamment nord-américains, aux services français, est de première importance. C'est vrai en particulier pour les services financiers mais aussi pour les télécoms, par exemple.

C'est la raison pour laquelle la France est favorable à la signature d'un accord. Nous avons beaucoup à gagner à un tel accord à condition qu'il ne concerne pas seulement l'agriculture mais aussi le reste.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Eh oui !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Je parle des services. Je pourrais parler aussi de tout ce qui touche à la propriété intellectuelle, à la protection de nos appellations contrôlées, de nos marques dans le domaine de la mode, etc., mais je ne veux pas être trop long.

Nous voulons donc un accord équilibré en termes agricoles et équilibré entre l'agriculture et le reste, parce que nous avons des bénéfices à en attendre, notamment la possibilité de nous implanter sur des marchés que nous pénétrons peu aujourd'hui, mais aussi parce que, à moyen terme, un tel accord développe les échanges et donc l'activité économique, favorise la croissance.

Je voudrais profiter de cette occasion pour essayer de sortir des esprits de tous les parlementaires qui sont ici présents l'idée fausse selon laquelle, si nous signions un accord demain matin, cela aurait un effet dès après-demain sur la croissance comme certains ont essayé de le faire accroire.

Récemment, j'ai entendu le ministre des affaires étrangères britannique, qui présidait à Bruxelles une séance à laquelle je participais, déclarer que la relance serait de 190 milliards de dollars. On se demande comment un calcul aussi précis peut être fait ! D'ailleurs, ceux qui en sont les auteurs, des gens de l'OCDE, qui parlaient, eux, de 200 milliards environ, ont précisé dans le *Wall Street Journal* il y a quelques jours qu'ils avaient été très mal compris. Nous n'avons pas du tout dit, ont-ils expliqué, que cela aurait un effet de relance immédiat de quelque 200 milliards de dollars, mais que, d'ici à l'an 2000, cela aurait à peu près un tel effet, ce qui est complètement différent.

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. M. Major a déclaré à Westminster qu'il n'y avait rien de plus important aujourd'hui pour l'Europe que de signer cet accord. Bien sûr, on peut comprendre les problèmes politiques internes de M. Major mais ce qui est important pour l'Europe aujourd'hui, c'est la ratification du traité de Maastricht par les Britanniques. Même si nous le souhaitons, il n'est pas indispensable d'arriver à très court terme à la signature de cet accord.

Quand j'entends nos amis Allemands dire à peu près la même chose, qu'il faut absolument signer un accord au GATT pour permettre la relance, j'ai un peu tendance à leur répondre qu'il serait beaucoup plus efficace d'organiser une baisse des taux d'intérêt.

M. Alain Bonnet. Voilà !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Au total, notre politique de fermeté, que chacun ici, je crois, approuve, est à la fois logique et conforme à l'intérêt national.

A ce débat s'en est greffé un autre sur les oléagineux. Il y a quelques jours, parce que nous ne tombions pas d'accord, les Américains ont menacé la Communauté de représailles sur le vin blanc et sur d'autres produits qui, comme par hasard, touchent particulièrement la France et un peu les Allemands.

La France a défendu la position selon laquelle il vaut mieux éviter la guerre commerciale pour le soja, car personne n'a à y gagner, mais il faut s'y préparer si des mesures de rétorsion sont mises en œuvre. Nous ne sommes pas suivis par la totalité de nos partenaires aujourd'hui, mais, contrairement à ce qui a été dit, nombre d'entre eux partagent notre sentiment, les Espagnols, les Portugais, les Belges, les Grecs, et d'autres qui nous rejoindraient, j'en suis sûr, si, d'aventure, le 5 décembre, les mesures de rétorsion devaient effectivement être mises en œuvre.

Je lisais ce matin même une dépêche émanant de Mme Carla Hills, qui, vous le savez, est la négociatrice républicaine encore en charge du dossier pour quelques semaines. Elle déclarait que les Européens, et particulièrement les Français, avaient été pris la main dans le sac. Vous connaissez la douceur avec laquelle je m'adresse traditionnellement à Mme Carla Hills. Je ne voudrais donc pas qu'un mot plus haut que l'autre m'échappe cet après-midi, mais sachez que je n'en pense pas moins !

Si quelqu'un a déjà été pris la main dans le sac, ce sont toujours les négociateurs américains, notamment à l'occasion de ce qu'on a appelé la guerre du thon. Et lorsqu'ils ont demandé à Bruxelles, à l'assemblée générale du GATT - plus de 110 pays - l'autorisation de prendre des mesures de rétorsion contre l'Europe, on la leur a refusée, ce qui ne les a pas empêchés d'ailleurs de prendre de telles mesures. Si quelqu'un est aujourd'hui dans l'illégalité, ce sont donc bien les Américains !

La conclusion, c'est que l'environnement commercial n'est pas très porteur, encore que, depuis six ans que nous vivons sur le *statu quo*, le commerce international se soit développé comme jamais auparavant. Néanmoins, il vaudrait mieux essayer de conclure. Comment pouvons-nous y arriver ?

Ce qui est sûr, c'est que nous voulons conclure. Ce qui est sûr aussi, c'est que nous conclurons qu'un accord qui soit équilibré. Ce qui est sûr enfin, c'est que, comme je le disais tout à l'heure, il doit y avoir un équilibre entre l'agriculture et le reste.

La conséquence est que la France, qui a accepté une réforme de la politique agricole commune, que certains d'entre vous ont critiquée, à tort, je crois, car elle était nécessaire, n'entend en aucune manière que les agriculteurs français, qui souffrent déjà beaucoup, endurent plus encore.

Si donc, d'une manière ou d'une autre, la Commission revenait avec un projet d'accord que nos partenaires trouveraient acceptable mais qui nous semblerait aller au-delà des contraintes imposées par la politique agricole commune réformée, la France s'y opposerait.

En clair, cela veut dire que, si l'accord doit entraîner des conséquences plus lourdes que celles induites par la PAC, ceux qui voudront le signer en supporteront les conséquences. Si nos amis Allemands, nos amis Anglais, nos amis Hollandais nous poussent à signer, ils partageront alors entre eux les conséquences de l'accord. Nous n'entendons en aucune manière que la politique agricole commune soit modifiée, que les règles qui viennent d'être fixées pour les agriculteurs français changent. Rien de ce qui irait au-delà de la politique agricole commune ne me paraît acceptable pour l'agriculture française. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Legras. C'est le moins que l'on puisse faire !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, je veux espérer que, dans l'avenir, tout gouvernement aura la même fermeté sur ces questions que celui que je représente aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà pour l'environnement. Qu'en est-il de la conjoncture ?

Nous savons tous qu'elle n'est pas très brillante. Il ne sert à rien de répéter que la croissance en France est aujourd'hui la plus élevée du monde occidental. C'est vrai, mais cela ne nous console pas ! Il ne sert à rien de dire que les efforts qui ont été accomplis en matière de compétitivité font que, dès que la croissance reviendra, la France en bénéficiera plus que les autres. C'est vrai, mais cela ne console pas les chômeurs de ce pays et les entreprises qui sont en difficulté !

M. Alain Bocquet. Il y a trop de chômeurs !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Si je partage avec vous, monsieur Bocquet, l'idée qu'il y en a trop, je suis moins certain de partager votre analyse des causes de cette situation. Vous avez reproché à ce gouvernement et à ceux qui l'ont précédé d'avoir trop mis l'accent sur l'exportation. Or si, aujourd'hui, nous n'avions pas un tel taux d'exportation - et M. Bruno Durieux abordera ce sujet plus en détail que je ne vais le faire maintenant - où serait la croissance française ?

Si notre croissance, bien qu'insuffisante, est supérieure à celle de nos voisins, c'est justement parce que nous avons gagné des parts de marché à l'exportation.

Par conséquent, c'est bien parce que le Gouvernement s'est évertué depuis dix ans à inciter les entreprises françaises, qui n'exportaient pas suffisamment, à se porter sur les marchés extérieurs, à reconquérir des parts de marché, que, aujourd'hui, elles ont un excédent comme elles n'en ont jamais connu et que notre pays enregistre un peu de croissance.

Bien sûr, comme toutes les entreprises n'exportent pas, la croissance provenant de l'exportation ne concerne qu'une partie d'entre elles. Quant aux autres, elles souffrent. C'est vrai.

En fait, nous sommes en face d'une sorte de contradiction : notre croissance est plus forte que celle de nos voisins, mais nos petites entreprises connaissent quotidiennement des difficultés. Vous avez eu raison de les souligner.

Le secteur qui fonctionne - 30 p. 100 à peu près de l'activité - est constitué par des entreprises qui exportent, et qui sont surtout des grosses entreprises ; et encore heureux qu'elles puissent le faire. En revanche, celles qui n'exportent pas doivent se contenter du marché domestique, qui, il est vrai, n'est pas assez soutenu. Et je partage votre point de vue à cet égard.

M. Jean-Claude Lefort. Nous sommes deux fois d'accord !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Quelle est la perspective la plus probable ?

Nous constatons que le taux de croissance aux Etats-Unis recommence à augmenter. Je pense que ce phénomène devrait atteindre l'Europe avec le décalage habituel, c'est-à-dire dans six mois. La politique que Bill Clinton dit vouloir mener aura sans doute des effets positifs sur la croissance. Tout cela me donne à penser que la fin de l'année 1993 devrait nous voir sortir du cycle creux actuel.

Je sais bien qu'on annonce tout le temps la sortie du tunnel pour les mois qui viennent. Il reste que quelques indicateurs sérieux nous font penser que le cycle creux que nous connaissons *grosso modo* depuis la guerre du Golfe arrivera à échéance à la fin de l'année 1993.

Dans ce contexte, dont j'ai dit à la fois qu'il est plutôt meilleur en France qu'à l'étranger mais qu'il n'est pas suffisamment porteur, comment se présente l'action de mon ministère ?

Je la décomposerai en trois éléments.

Je traiterai d'abord de l'action en direction de quelques-uns des secteurs qui me semblent prioritaires.

S'agissant de l'électronique, dont on a beaucoup parlé ce matin, le Gouvernement a annoncé voilà quelques jours le bouclage du dossier ouvert il y a maintenant près d'un an, consistant à enfin doter l'Europe - et pas seulement la France - d'une industrie électronique des composants à la taille de celle de ses concurrents mondiaux. La France et l'Italie, qui sont associées à part égale dans cette affaire, verseront chacune la moitié de quelque dix milliards de francs durant les cinq prochaines années. Il faut de telles sommes pour être présent sur le marché des composants électroniques.

Cet accord, même s'il a mis du temps à émerger, assure une autonomie, pas pour les cinquante ans qui viennent - je ne sais pas ce qui se passera dans cinquante ans - mais pour les dix prochaines années, en matière de composants. Cette autonomie ne sera peut-être pas totale mais, tout au moins, elle sera suffisante.

M. Gantier a critiqué ce matin le rapprochement entre le CEA et l'électronique en disant : « on pompe l'argent du CEA pour le mettre dans l'électronique ».

M. Gilbert Gantier. C'est vrai !

M. Jean-Claude Lefort. Il préfère le pétrole !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Il ajoutait que c'était un drôle de mariage et un drôle de pillage. Comme si mariage et pillage étaient pour M. Gantier les deux mamelles de la politique électronique de la France. (*Sourires.*) Eh bien, non !

Les entreprises privées prennent l'argent là où elles le gagnent, comme diraient certains. Ainsi, Siemens le prend notamment dans le secteur du téléphone pour financer les pertes de sa filiale informatique Nixdorf. Il vous paraît normal, monsieur Gantier, qu'une entreprise privée prenne des ressources là où elle en a - on appelle cela des « vaches à lait » dans la terminologie que vous connaissez - pour les redistribuer dans les secteurs où c'est nécessaire. Voilà comment on finance le développement.

De la même manière, quand Volvo passe un accord avec Procordia, groupe agro-alimentaire, pour reconstituer ses fonds, tous les journaux financiers applaudissent, et vous aussi, je pense.

Pourquoi ce qui est autorisé aux entreprises privées ne le serait-il pas à l'Etat actionnaire ? Pourquoi l'Etat actionnaire, lorsqu'il a une activité ayant des cycles longs et lui rapportant de l'argent ne pourrait-il pas le transférer sur une autre activité qui, elle, a besoin de *cash*, comme c'est le cas de l'électronique ? Ce serait absurde de le lui interdire !

S'il veut être un bon actionnaire, l'Etat doit pouvoir gérer aussi bien qu'un actionnaire privé, et c'est ce qu'il a fait.

M. Gilbert Gantier. Puis-je me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Je vous en prie, monsieur Gantier !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Gilbert Gantier. Pourquoi ne pas garder ces sommes là où elles étaient ? En effet, elles étaient déjà affectées. Or, en les transférant, vous empêchez la poursuite de la politique industrielle du CEA. Mais j'y reviendrai lors des questions.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. N'ayez crainte, monsieur Gantier, le transfert des sommes en question n'empêchera en rien la politique industrielle du CEA de se poursuivre. D'ailleurs, l'électronique fera partie de cette politique puisque, comme vous le savez, le CEA sera opérateur. Mais je vous répondrai plus en détail tout à l'heure.

Mon ministère s'intéresse aussi particulièrement à tout ce qui concerne l'environnement et les industries de l'environnement.

M. Michel Destot a manifesté ce matin son intérêt pour les éco-bilans, la politique des friches - et je verrai avec lui comment il est possible de mettre en œuvre ses propositions - ou, d'une façon plus générale, les industries de l'environnement. Mais je sais qu'il n'est pas le seul à porter de l'intérêt à cette question.

Le secteur de l'environnement va connaître un développement considérable durant les prochaines décennies. Or, si nous voulons que se développent dans ce pays les industries de l'environnement, qu'il s'agisse du traitement des déchets, de l'assainissement ou du traitement des eaux, il faut que l'Etat aide à ce développement parce que, malheureusement, le marché ne permet pas à lui tout seul de constituer les groupes dont nous avons besoin.

Vous serez tous d'accord avec moi pour dire que, si sur le papier le marché fonctionne très bien, il faut parfois, dans la réalité, mettre un peu d'huile dans les rouages.

Pour ce qui est des logiciels, secteur dont on dit volontiers que la France y est puissante, vous avez vu dans la presse comment, l'an passé, des rapprochements avaient été suscités, comment on avait tenté de donner naissance à des géants de taille mondiale. Bien entendu, là encore, il revient au ministère de l'industrie d'essayer de les créer.

Pour clore ce chapitre, je dirai quelques mots d'un secteur beaucoup plus traditionnel : le textile.

Les élus qui ont des industries textiles dans leur département savent que mon ministère a défendu et continue de défendre bec et ongles la prolongation de l'accord Multifibre, pour lequel des réformes lourdes ont été engagées et auquel des crédits importants ont été affectés. Je suis convaincu qu'un secteur comme celui du textile, qui est le symbole d'une industrie traditionnelle, ne doit absolument pas être abandonné. Bien au contraire !

Bien entendu, je pourrais citer d'autres exemples.

J'évoquerai maintenant les problèmes des PME, sur lesquelles M. Destot, M. Jegou et M. Roger-Machart se sont longuement exprimés.

Vous m'avez, les uns et les autres, demandé de dresser un bilan du plan mis en place le 16 septembre 1991 par Mme Cresson. Il est assez difficile de porter aujourd'hui une appréciation sur ce plan puisqu'il comprend des mesures qui ont été mises en œuvre en 1992, et que l'année n'est pas encore terminée. De plus, il s'agit d'un plan pluriannuel dont le deuxième volet n'a été rendu public qu'il y a quelques semaines, lequel a d'ailleurs été très largement approuvé par M. Rebuffel, président de la confédération des PME. Un plan pluriannuel ne peut être apprécié qu'au bout de plusieurs années.

Je citerai tout de même un chiffre : 440 000 PME ont bénéficié de la baisse de l'impôt sur les sociétés qui a été annoncée à l'occasion de ce plan. Cela a correspondu à un allègement fiscal de 3,5 milliards de francs. C'est dire l'importance de l'effort qui a été consenti à cette occasion.

J'ai également été interrogé, s'agissant toujours des PME, sur les délais de paiement.

La voie choisie par le Gouvernement est celle qui consiste à essayer d'obtenir des accords de branche pour réduire les délais de paiement, dont chacun sait qu'ils sont environ de moitié plus longs en France que chez nos voisins les plus proches.

Aujourd'hui, dix-sept accords interprofessionnels sont sur le point d'être signés. S'ils le sont, et s'ils sont mis en œuvre, tout ira bien. Si ce n'est pas le cas, l'Etat devra intervenir par la voie législative. Mais cela reviendrait à utiliser un marteau-pilon pour écraser une mouche. Nous serions obligés, les uns et les autres - le Gouvernement proposant, l'Assemblée adoptant -, de mettre en œuvre des procédures législatives très lourdes pour contraindre à la diminution de ces délais de paiement. J'ai moi-même une mesure en tête, mais elle serait très lourde, bien trop lourde.

La meilleure voie est celle qui a été choisie et qui consiste à obtenir que les fédérations professionnelles passent des accords, lesquels seront accompagnés par un texte modeste sur la transparence qui est actuellement déposé sur le bureau de votre assemblée.

Si tout cela ne marche pas, il faudra en venir au bâton. Mais cette solution n'est évidemment pas la meilleure, et j'espère que l'on pourra y échapper. Il faut donc que les fédérations patronales - et je vous invite, mesdames, messieurs, à les y inciter - signent dans les prochaines semaines ou, au plus tard, dans les deux ou trois mois qui viennent, les accords qu'elles se sont engagées à mettre en place.

Mme Moreau m'a posé une question sur le financement des investissements à risques. Je partage entièrement son point de vue : nous avons aujourd'hui, en France, des structures qui permettent de financer le capital-développement mais pas le capital-risque.

Même si une idée peut parfois apparaître quelque peu saugrenue, il faut prendre le risque de la financer, tout en sachant que, sur dix idées, neuf n'aboutiront pas, mais que la dixième connaîtra le succès qui remboursera les frais engagés pour les neuf autres.

Dans un certain nombre de pays, des fonds privés se sont engagés dans la voie du financement du capital-risque ; en France, le capitalisme est malheureusement trop timoré pour le faire. Je souhaite donc qu'un Fonds publics puisse mener ce type d'action. Mais, pour le moment, je n'ai pas senti dans cette assemblée un soutien suffisant pour agir en ce sens. Toutefois, si d'aventure ce soutien apparaissait - et je ne demande que cela -, je me sentirai conforter dans ma détermination de convaincre le Premier ministre de mettre en place un Fonds d'une telle nature.

Au-delà de l'action sur les secteurs et sur les petites et moyennes entreprises, une autre partie de l'action de ce ministère passe par les entreprises publiques.

Ce matin, monsieur Gantier, vous avez produit un florilège des critiques traditionnelles adressées à l'encontre du secteur public : elles sont mal gérées, elles accusent des pertes, elles sont dépourvues de logique industrielle et de logique financière. Elles étaient tellement traditionnelles que je me demandais si je ne les avais pas déjà entendues l'année dernière, voire les années précédentes. Ces critiques du secteur public, mesdames, messieurs de l'opposition, il y a dix ans que nous les entendons. Or, elles ne sont plus du tout adaptées.

Le secteur public aujourd'hui - mis à part quelques cas spécifiques - est florissant. Il fonctionne très bien, se développe et fait des bénéfices. Je ne voudrais pas, monsieur Gantier, que vous utilisiez encore pendant des années ces mêmes arguments faute d'en avoir totalement perçu le caractère un peu obsolète. Sinon, permettez-moi de vous donner un conseil d'enseignant bien connu, celui d'écrire votre discours sur du papier jaune, car c'est le seul qui ne jaunisse pas ! (Sourires).

Il reste que vos critiques ne sont pas vraiment justifiées.

Certes, Bull fait des pertes, mais toute l'informatique mondiale, sauf Hewlett Packard, est en déficit, qu'il s'agisse d'IBM, d'ICL ou de Nixdorf ! Mais les pertes de Bull par rapport à son chiffre d'affaires sont comparables à celles de ses concurrents américains, anglais, allemands, ce qui n'est pas surprenant.

Cette entreprise a, aujourd'hui, une stratégie qui a été fixée par son précédent président, Francis Lorentz - je réponds ainsi à la question que me posait M. Roger-Machart sur le changement de président - et que le nouveau président, Bernard Pache, a pour mission de mettre en œuvre. Cette stratégie, que j'ai élaborée avec le précédent président, consiste à solidifier les accords avec les Japonais et à les doubler d'un accord avec IBM. Elle conduira, j'en suis sûr, Bull à être,

dans les prochaines années, sinon un des grands de l'informatique mondiale, en tout cas le seul grand informaticien européen.

Vous m'avez d'ailleurs demandé, monsieur Gantier, quand seraient versés les 2 milliards en capital qui étaient prévus. Sachez que cela est fait depuis juin, puisque nous avons reçu l'autorisation de Bruxelles à cette époque.

Sur ces entreprises publiques, il faut avoir une doctrine. On peut avoir celle que l'on veut, puisque nous sommes en démocratie. Certains sur ces bancs pensent qu'il faut plutôt tout privatiser, ou presque tout. Soit ! D'autres considèrent que certaines entreprises peuvent être privatisées parce qu'il n'y a aucune raison qu'elles soient publiques, mais que d'autres, au contraire, doivent rester publiques.

Quel que soit le discours, il doit avoir une logique. Ce que je demande aujourd'hui aux uns et aux autres, comme je le demanderai demain, c'est d'avoir une cohérence dans la définition qu'ils donnent du secteur public.

Pour ma part, je considère qu'il y a une justification à ce que nous ayons dans notre pays un secteur public comprenant en son sein des secteurs stratégiques, qu'ils le soient pour des raisons de développement technologique - je pense aux composants électroniques -, pour des raisons de défense ou pour des raisons d'approvisionnement - je pense à Elf.

J'estime également que la logique veut que figurent dans le secteur public les entreprises qui exercent des fonctions de monopole et souvent, associées à ces monopoles, des fonctions de service public : je pense notamment à EDF et à la SNCF.

La même logique veut qu'appartiennent au secteur public les entreprises qui, parce qu'elles sont dans un secteur à risque ou un secteur très pointu, ne trouveraient pas sur le marché financier les moyens de leur développement : je pense aux biotechnologies. Et, sauf à renoncer à ce développement, il faut bien aller vers le public.

Bref, on peut définir un ensemble de critères justifiant le fait que certaines entreprises appartiennent au secteur public.

M. Pierre Forgues. Pourquoi ne pas y ajouter l'aménagement du territoire ?

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. *A contrario*, on peut considérer que d'autres entreprises n'ont pas besoin d'être dans le secteur public.

Mais je vous mets tous en garde contre l'idée selon laquelle il faudrait, par principe, tout privatiser et contre l'idée, tout aussi infondée, que, par principe, toutes les entreprises doivent appartenir au secteur public.

M. Gantier m'a dit ce matin, à propos de l'opération Total, que la façon dont le Gouvernement avait opéré n'avait pas de sens. Je tiens donc à lui apporter quelques précisions.

Certes, le Gouvernement a cédé une part de sa participation dans Total, mais il a considéré qu'il lui fallait tout de même garder une participation minimale pour empêcher que cette entreprise puisse, par exemple, faire l'objet d'une OPA hostile. La présence de l'Etat est une garantie car il n'y a pas de meilleur noyau dur que le noyau public. Pour autant, il n'était pas nécessaire que l'Etat garde, dans une entreprise dans laquelle il était déjà minoritaire, une participation aussi importante.

M. Gilbert Gantier. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ? (« Encore ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Si le président vous y autorise, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous ajoutiez quelques mots.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, je vous remercie de me permettre de vous interrompre une nouvelle fois.

Je vous écoute avec le plus grand intérêt (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), mais j'ai l'impression que vous caricaturez l'intervention que j'ai faite ce matin.

Je n'ai jamais été le libéral à tout crin que vous avez décrit et qui demande de tout privatiser !

M. Michel Destot. Seul M. Borotra a fait mieux que vous !

M. Gilbert Gantier. J'ai seulement indiqué qu'il fallait privatiser le secteur concurrentiel et, que, en revanche, l'Etat, donc le ministre de l'industrie, devait être l'animateur des secteurs à risque, des secteurs provisoirement non rentables, des secteurs d'innovation, entre autres.

J'ai dit qu'il était peu efficace de dénationaliser en partie, j'ai dit, je le répète, qu'il fallait dénationaliser complètement ce qui est concurrentiel et, au contraire, garder sous l'autorité de la puissance publique les secteurs d'innovation et les secteurs à risque notamment.

Vous avez donc fait, monsieur le ministre, une caricature désobligeante et totalement inexacte de mon intervention.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur Gantier, je connais bien vos positions. Mais vous les avez exprimées ce matin de telle façon que j'ai eu peur que vous vous fassiez doubler sur votre gauche par M. Borotra. (Sourires.) Aussi ai-je voulu nous donner l'occasion de vous corriger, de nier tout lien avec un libéralisme outrancier. Je suis heureux que vous ayez pu, ainsi, pour le compte rendu de la séance, préciser votre position. Chacun saura ainsi qu'il y a en vous un fervent défenseur de l'intervention publique. (Rires.)

M. Dominique Gambier. N'exagérons rien !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Reste enfin une troisième direction de l'action de ce ministère : c'est tout ce qui touche à la politique européenne. Il me faudrait beaucoup de temps pour en parler ; rassurez-vous, je me limiterai à quelques points.

D'abord, la politique industrielle européenne commence enfin à exister. La résolution sur l'électronique qui nous a permis de mener à bien, sans déroger aux règles communes, l'accord sur SGS-Thomson, les résolutions adoptées sur l'automobile ou sur le textile, montrent que nous sommes en train de construire, petit à petit, une politique européenne de l'industrie - avec un certain retard : au contraire de l'agriculture ou des transports, l'industrie n'était pas au cœur de la construction européenne.

Cela ne va pas sans mal. Certains problèmes se posent à nous, notamment dans le domaine de l'énergie : M. Billardon les évoquera plus longtemps que moi. M. Borotra nous a fait part ce matin de ses craintes devant les difficultés qu'il voyait poindre dans les attaques de la Commission des Communautés contre nos systèmes de monopole énergétique. Je les partage, vous le savez, monsieur Borotra, puisque je me suis plusieurs fois exprimé à ce sujet dans cette assemblée. M. Billardon rappellera de nouveau la politique du Gouvernement ; elle vous conviendra, j'en suis sûr, car elle répond aux difficultés que vous avez souligné. Je crois me rappeler que vous avez dit à cette occasion, monsieur Borotra, que le libéralisme, ayant échoué partout, en Grande-Bretagne comme aux États-Unis...

M. Franck Borotra. Je parlais de l'ultra-libéralisme de nature thatchérienne.

M. Christian Bataille, rapporteur pour avis. Vos copains !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. L'ultra-libéralisme de nature thatchérienne, après avoir échoué partout...

M. Franck Borotra. Seulement là où il a été appliqué, en Grande-Bretagne !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. ... serait maintenant au pouvoir à Bruxelles. Je ne sais si c'est exact, monsieur Borotra, mais je vous demande en tout cas d'unir vos efforts aux miens pour éviter qu'il ne vienne au pouvoir en France. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

En attendant, nous avons un sujet commun de préoccupation et M. Billardon en parlera de façon plus détaillée dans quelques minutes.

Cette politique n'est pas le fruit que d'un budget. Elle dépend pour bonne part d'éléments de coopération industrielle ou interviennent le ministre, ses conseillers et ses hauts fonctionnaires, elle s'appuie sur un ministère dont le personnel est de grande qualité. Mais elle s'articule tout de même sur un budget que je veux rapidement présenter.

Vous avez bien voulu rappeler ce matin, madame, mes-
sieurs les rapporteurs, que la croissance de ce budget est de
3,5 p. 100, ce qui le place un peu au-dessus de la moyenne.
Ce taux atteint 4,9 p. 100 si l'on veut bien y inclure des dota-
tions en capital, notamment les 260 millions de francs pour
Bull. qui proviennent de cessions d'actifs.

La manière dont sont répartis ces 4,9 p. 100 devrait vous
satisfaire, puisque les dépenses de fonctionnement ne pro-
gressent que de 1,3 p. 100, baissant en fait en francs
constants, tandis que les dépenses en capital augmentent de
8,7 p. 100. C'est donc bien un budget d'intervention, un
budget d'investissement qui, à l'inverse, essaie de limiter,
autant que faire se peut, les dépenses de fonctionnement.

Il s'organise autour de deux grandes idées, et je reprends
bien volontiers les deux catégories de la présentation de
M. Bataille ce matin : compétitivité et modernisation. Un
chiffre clé : les 14 p. 100 d'augmentation dont bénéficie la
recherche industrielle, avec 3,7 milliards de crédits de paie-
ment et 4,7 milliards d'autorisations de programme. A cette
masse considérable viennent s'ajouter les 4 milliards du
crédit d'impôt recherche. A ce sujet, j'ai bien entendu vos
remarques, monsieur Roger-Machart ; nous allons essayer de
tenir compte de vos préoccupations. 40 p. 100 de ces sommes
iront en direction des PME - ce qui répond assez largement
à votre souci - soit par le biais de l'ANVAR qui recevra
100 millions de dotations, soit par la procédure ATOUT.
Sous ce nom ont été regroupées les trois procédures préexis-
tantes, PUCE, PUMA et LOGIC, comme je l'avais annoncé
l'année dernière, sur une proposition de votre rapporteur,
M. Roger-Machart. Les crédits inscrits au titre de la procé-
dure ATOUT marquent une hausse de 15 p. 100 et bénéfi-
cient directement aux PME, au titre de la diffusion des tech-
nologies.

A côté des PME, il y a les grands projets technologiques
qui portent sur les transports, sur l'eau, sur les biotechno-
logies, eu sur la micro-électronique, comme le programme
européen JESSI. En outre, c'est la France qui assure la prési-
dence d'Eurêka jusqu'au mois de mai prochain, et nous
avons mis l'accent sur l'informatique, l'automobile, les
déchets et l'usine du futur pour laquelle vous avez déclaré
votre intérêt.

Ces grands projets technologiques représenteront pour mon
ministère une dépense de 3,3 milliards de francs l'année pro-
chaine. C'est un peu le pendant de nos dépenses en direction
des PME, bien qu'on puisse parfois constater des recouvre-
ments entre certaines grandes dépenses technologiques et les
PME.

Après les dépenses de compétitivité et de modernisation, je
voudrais évoquer les dépenses de solidarité face aux muta-
tions industrielles.

L'ensemble des crédits de restructuration s'élèvera, cette
année, à 718 millions en autorisations de programme, soit
une hausse de 13 p. 100, et à 476 millions en crédits de paie-
ment, soit une hausse de 40 p. 100. Vous les connaissez bien
car, d'une manière ou d'une autre, vous les mettez en œuvre
dans vos circonscriptions : ce sont les 225 millions de francs
pour le Fonds d'industrialisation des bassins houillers ; ce
sont les 100 millions de francs pour le comité interministériel
de restructuration industrielle, le CIRI, qui aide les entre-
prises en trop grande difficulté ; ce sont les 250 millions de
francs, en augmentation de 25 p. 100, pour le Fonds de redé-
veloppement industriel, que vous voyez intervenir dans
chacun des départements.

Ces différents crédits de solidarité face aux mutations
industrielles, je les mets souvent en œuvre en relation directe
avec les élus, au vu des besoins qui se manifestent dans tel
ou tel bassin d'emploi.

Après la solidarité, d'autres priorités doivent être évoquées,
et, en premier lieu, la formation.

Ce matin, votre rapporteur spécial, M. Roger-Machart, a
évoqué l'effort accompli en matière de formation. Avec le
lancement de l'école des mines d'Aïbi avec celle de Nantes,
dont les travaux vont bientôt commencer, le nombre des
écoles des mines sera porté à six ; cela traduit la volonté du
ministère de l'industrie d'atteindre l'objectif de doublement
du nombre des ingénieurs à horizon 2000, que notre pays
s'est fixé. A ce titre également 71 postes ont été ouverts : en
ces temps de pénurie, ce n'est pas si mal.

J'ai bien compris qu'il manquait un peu d'argent.
M. Roger-Machart a proposé, pour abonder ces crédits, de
diminuer une dépense ; il sait fort bien, en tant que membre
de la commission des finances, qu'il ne peut proposer d'aug-
mentation de crédits.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Eh oui !

**M. le ministre de l'industrie et du commerce exté-
rieur.** Hélas, monsieur Roger-Machart, vous n'êtes pas
encore exactement en situation de pouvoir présider cette
commission des finances, car il vous manque un petit élé-
ment. (*Sourires.*) La Constitution vous interdisant de proposer
une augmentation de crédits, vous avez donc utilisé cette
ruse, bien connue mais pas inutile, qui consiste à proposer
ailleurs une diminution de crédits pour attirer l'attention.
Mais, pensant que je ne vous écoutais pas, vous avez avoué à
quoi elle allait servir. Vous avez dit : « Une diminution de
crédits pour abonder par ailleurs les crédits de formation. »
Patafras ! c'est au procès-verbal, vous tombez en plein dans
l'interdiction constitutionnelle, votre amendement n'est plus
recevable et je suis désolé de devoir vous le « retoquer ».
(*Sourires.*) Il en est de même pour l'amendement que vous
avez voulu proposer sur l'Agence nationale pour la création
d'entreprises : là aussi, vous avez voulu proposer une dimi-
nution de crédits quelque part pour abonder l'ANCE... mais
vous l'avez dit. Il faut être malin, monsieur Roger-Machart,
mais aussi silencieux. Vous en avez trop dit : plus d'amende-
ment ! (*Sourires.*)

M. Alain Bonnet. On voit que vous avez été président de
la commission des finances !

**M. le ministre de l'industrie et du commerce exté-
rieur.** J'essaierai de convaincre le président de la commission
des finances et le rapporteur général d'abonder ces crédits
par le biais de la réserve parlementaire. Cela ira dans votre
sens et ce sera parfaitement constitutionnel. (« Ah ! » sur les
bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Monsieur
le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le ministre de l'industrie et du commerce exté-
rieur.** Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial,
avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Monsieur
le ministre, en tant que membre actif de la commission des
finances, je m'emploierai avec vous à convaincre et le prési-
dent et le rapporteur général.

M. Alain Bonnet. Le plus dur est fait !

**M. le ministre de l'industrie et du commerce exté-
rieur.** Merci.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et du commerce exté-
rieur.** Après la formation, les problèmes de sécurité
nucléaire.

Mon ministère s'est vu attribuer dix personnes de plus au
titre de la direction des installations nucléaires. Elles sont
bien nécessaires, compte tenu surtout de la participation de
notre pays à la sécurité des centrales à l'Est.

Ce grand sujet aurait mérité de longs développements.
Nous avons un devoir de participation, que nous remplissons
à part égale avec les Allemands avec lesquels j'ai signé un
accord, à la sécurité des centrales à l'Est. J'ai déjà effectué
plusieurs déplacements dans ces pays, j'y ai envoyé plusieurs
missions, nous avons conduit des opérations de contrôle, des
études, nous fournissons des moyens techniques. Mais il faut
aller bien au-delà : c'est l'ensemble de l'énergie nucléaire sur
la planète qui serait atteint si un sinistre se produisait.

Je ne crois pas qu'il faille en exagérer la probabilité, mais
il n'en reste pas moins vrai que les installations aujourd'hui
remises en marche à l'Est ne présentent pas toujours les
garanties de sûreté souhaitables.

Quand je compare les efforts que nous fournissons dans
nos propres installations ou pour assurer le retour du pluto-
nium japonais, qui s'est effectué la semaine dernière, dans de

bonnes conditions, et la faiblesse des moyens de sûreté mis en œuvre par les pays de l'ex-URSS ou d'Europe centrale, je pense qu'il y a là matière à préoccupation et pas seulement pour les organisations écologistes qui seraient mieux de porter davantage leur attention sur ces problèmes que d'autres. Pour ce qui nous concerne, cela suppose bien que nos crédits soient augmentés en conséquence.

Enfin, dernière priorité, 325 millions de francs sont consacrés à l'ouverture du Marché unique, c'est-à-dire aux crédits de normalisation et de qualification. Un effort soutenu est mené depuis plusieurs années par ce ministère ; il sera poursuivi en 1993.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes du budget de l'industrie. Je ne vous détaillerai pas celui du commerce extérieur ni celui de l'énergie ; M. Billardon et M. Durieux vous en parleront. Je voudrais seulement appeler votre attention sur un point à propos du commerce extérieur.

Notre commerce extérieur se porte bien : avec 23 milliards de francs d'excédent sur les neuf premiers mois contre 32 de déficit sur les mêmes mois l'année dernière, la différence atteint 55 milliards de francs.

Beaucoup d'entre vous - M. Saint-Ellier, M. Hervé, Mme Moreau - ont salué les résultats obtenus, les efforts entrepris. Mais ils se sont interrogés sur la pérennité de ce redressement, et c'est sur ce point précis que je voudrais appeler votre attention.

Ce redressement, je le crois pour ma part durable. En effet, il repose sur des gains de parts de marché dans la plupart des pays qui nous entourent et en particulier dans les pays solvables, ce que vous avez souligné.

Ces gains de parts de marché résultent de trois causes qui se conjuguent dans des proportions d'ailleurs variables.

La première, c'est la politique de désinflation conduite dans ce pays, qui nous permet aujourd'hui d'être, en termes de prix, plus compétitifs que nous ne l'avons jamais été, même si quelques pays viennent de dévaluer et ont donc regagné une part de cette compétitivité. Chaque année, notre inflation plus faible que celle de nos voisins nous fait gagner de la compétitivité ; c'est donc un phénomène durable.

Deuxièmement, nos entreprises, après avoir longtemps été peu intéressées par l'exportation, le sont beaucoup plus aujourd'hui. Notre compétitivité s'est donc de ce fait accrue non seulement en termes de prix, mais également de qualité et de service après vente. Là encore, c'est un phénomène durable.

La troisième cause enfin, est certes bien plus modeste : c'est le travail des ministres du commerce extérieur, ceux qui nous ont précédé comme ceux qui m'accompagnent aujourd'hui. Il contribue, je le crois, à ces résultats : les nombreux voyages de M. Durieux, par exemple, qui lui permettent d'obtenir la signature de tel ou tel contrat aux quatre coins du monde, trouvent un jour ou l'autre leur traduction dans les chiffres.

Si donc vous voulez bien admettre avec moi, mesdames et messieurs, que tout gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, aura à cœur de poursuivre la politique de désinflation, la première cause du redressement de notre commerce extérieur demeurera. Si vous admettez que les entreprises continueront à s'intéresser à l'internationale, la deuxième cause demeurera aussi. Votre crainte quant à la fragilité du redressement du commerce extérieur ne peut donc tenir qu'à l'action des ministres ; et si vous pensez que les ministres qui risquent un jour de nous succéder à la tête du commerce extérieur seront moins efficaces, je comprends que vous soyez inquiets. (Sourires.)

Mais si tel n'est pas le cas, vous n'avez aucune raison de croire qu'il y ait un quelconque risque pour la pérennité des résultats positifs que nous vous présentons ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Forgues. Ils seront moins efficaces !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. La caractéristique principale de ce budget, vous l'avez dit, ce sont les 4 milliards de moins pour la CGFACE dont les crédits passent de 8 à 4 milliards. Cela tient au fait que les risques courus sont moins grands.

En effet, la réorientation de notre commerce extérieur vers des pays solvables fait que nous avons moins de sinistres à couvrir. Je peux donc dire que je suis un ministre heureux d'avoir moins de crédits à ce titre, non pas comme ce prédécesseur de mon prédécesseur à l'industrie qui, souhaitant faire disparaître le ministère de l'industrie, se déclarait heureux de voir ses crédits diminuer - Vous voyez bien de qui je veux parler - ...

M. Alain Bonnet. Oui ! Nous avons compris !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Très bien !

... mais dans un autre sens, car il s'agit là de crédits d'assurance. Lorsqu'on est bien portant, on a moins besoin de couverture d'assurance, et cette réduction de 8 à 4 milliards traduit l'amélioration de notre commerce extérieur.

M. Saint-Ellier et Mme Moreau se sont demandé si tous les risques avaient bien été pris en compte et si ces 4 milliards suffisaient pour couvrir, par exemple, le risque algérien.

Eh bien mesdames et messieurs, je vous le confie : si d'aventure, ces 4 milliards n'étaient pas suffisants, si, par malheur, notre estimation se révélait trop courte, si, par exemple, l'Algérie devenait mauvais débiteur, ce qu'elle n'a encore jamais été, si donc il ne fallait plus 4 milliards, mais 5 ou 6, je me ferais un devoir de venir au mois de juin devant vous avec M. Bruno Durieux, et de vous demander une rallonge au titre du collectif afin que ces 4 milliards en deviennent 6.

M. Philippe Legras. Vous ne serez plus là !

Voilà, mesdames et messieurs, ce que je voulais vous dire sur ces budgets, et si le président le veut bien, je vais proposer à mes collègues de poursuivre chacun sur son budget spécifique. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au commerce extérieur.

M. Bruno Durieux, ministre délégué au commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord m'associer à Dominique Strauss-Kahn pour remercier les rapporteurs du travail qu'ils ont fourni dans la partie de leurs rapports qu'il ont consacrée au commerce extérieur, ainsi que pour l'objectivité et la qualité de leurs interventions sur la situation actuelle de l'économie française sur les marchés internationaux. Dans une période où l'on a le sentiment que la France manque d'assurance, doute de son avenir, se livre même parfois à un certain masochisme à propos du commerce extérieur, nous pouvons être collectivement fiers des résultats enregistrés.

Ces résultats, ils sont bons pour ce qu'ils sont et bons pour ce qu'ils montrent. Depuis le début de l'année, la France dégage un excédent cumulé de 23 milliards de francs de son commerce extérieur. Pour la même période de l'année 1991, nous avions un déficit de 30 milliards de francs. Nous enregistrons donc une amélioration de près de 50 milliards de francs de nos échanges commerciaux en l'espace d'un an.

S'agissant du solde, les prévisions sont toujours difficiles, mais on peut raisonnablement estimer que l'excédent sera cette année de 20 à 30 milliards de francs. Il faut remonter à très longtemps - une bonne quinzaine d'années, si ce n'est dix-sept ou dix-huit - pour trouver des résultats comparables, et à beaucoup plus longtemps encore, probablement à l'avant-guerre, pour les voir dans un contexte macro-économique proche de celui que nous connaissons, avec une monnaie stable, une inflation maîtrisée, une croissance mondiale faible. Bref, ces résultats sont excédentaires alors même que, depuis une dizaine d'années, une mutation porte de plus en plus souvent nos entreprises vers les marchés dits solvables, c'est-à-dire les marchés les plus concurrentiels, là où la compétition est la plus difficile.

C'est sur ces caractéristiques qu'il faut nous arrêter un instant pour mesurer le chemin parcouru. Voilà une quinzaine d'années, sinon une dizaine, certains prétendaient encore que la France avait une économie congénitalement vouée au déficit commercial et à l'inflation ; on expliquait que les conditions de développement, les structures sociales, économiques et industrielles faisaient que le pays ne pouvait s'en tirer sans une certaine dose d'inflation et quelques déficits chroniques de son commerce extérieur.

La preuve est apportée que ces vues étaient erronées. Nous avons rééquilibré notre commerce extérieur, de même que notre balance des paiements courants, en assurant la stabilité du taux de change et en portant l'effort sur l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises.

La compétitivité - j'entends ce mot dans son sens le plus large - est un travail de longue haleine. Il faut être compétitif pour ce qui est de la qualité technique des offres, des produits. Il faut être compétitif sur le plan commercial, sur le plan des financements, et cela ne se réalise pas en six mois. Les résultats de notre commerce extérieur s'analysent donc non pas comme un avatar conjoncturel ou un concours heureux de circonstances mais comme la conséquence d'une amélioration en profondeur de notre capacité à nous battre sur les marchés internationaux, et j'en veux pour preuve le redressement des parts de marché des entreprises françaises. Bref, depuis plusieurs années, les résultats sont bons parce que les entreprises exportent plus et à un rythme plus soutenu que celui de leurs concurrentes des pays développés ou en développement.

Comme le soulignait Dominique Strauss-Kahn, ce que nous observons ne se réduit pas à une amélioration conjoncturelle ; c'est bien un mouvement de fond, car la politique macro-économique a opté depuis sept ou huit ans pour la maîtrise des coûts de production, la lutte contre l'inflation, pour la stabilité des prix, bref, pour la compétitivité. C'est un premier point.

Deuxième point : les entreprises françaises ont profondément modifié leur approche des marchés internationaux. Il y a une quinzaine d'années, exporter, pour une entreprise, c'était l'occasion de faire un « coup » : on enregistrait quelques succès, on en tirait des profits, puis on passait à autre chose. Aujourd'hui, le développement des exportations et la politique d'internationalisation sont un élément permanent de la stratégie des entreprises. C'est le fruit d'une vision beaucoup plus juste de la situation et des objectifs à atteindre.

Troisième point, car il faut rendre à chacun ce qui lui revient, une politique bien définie a été mise en œuvre pour soutenir l'exportation, et Dominique Strauss-Kahn l'a rappelé à l'instant. Je fais allusion aux efforts de soutien aux exportations qu'a déployés depuis une dizaine d'années l'appareil public. Voilà qui me donne l'occasion de rendre hommage à la DREE - direction des relations économiques extérieures -, à l'ensemble des institutions et des organisations qui travaillent avec elle à la promotion et au soutien de nos exportations, mais également à ce que j'appellerai l'appareil semi-public, c'est-à-dire les organisations professionnelles et les chambres de commerce qui s'engagent dans la bataille de l'internationalisation.

Enfin, ainsi que le rappelait très justement ce matin Edmond Hervé, il faut également mentionner les efforts qu'ont accomplis les collectivités territoriales - régions, départements, grandes villes - pour aider les entreprises qui opèrent sur leur territoire à s'implanter, à se développer et à remporter des marchés à l'exportation.

Je le disais tout à l'heure, le redressement du commerce extérieur s'explique par des causes très profondes. Dans cet ordre d'idée, je dois mentionner le développement de l'investissement français à l'étranger. Voici peu, investir à l'étranger était considéré par une partie de l'opinion française comme une perte de valeur ajoutée, une perte d'opportunités d'implantations industrielles, une perte d'emplois au profit de l'étranger. Aujourd'hui, c'est tenu pour une condition essentielle du développement des exportations.

La France, vous le savez sans doute, mesdames, messieurs les députés, a été, en 1990, le premier investisseur mondial à l'étranger ; elle reste aujourd'hui dans les premiers rangs. C'est tout à fait déterminant pour le futur et je souhaite que se poursuive ce mouvement d'implantation industrielle, commerciale et financière à l'étranger.

C'est donc dans ce contexte objectivement favorable que je vous présente les grandes lignes du budget du ministère du commerce extérieur.

Le budget pour 1993 est marqué à la fois par la volonté de rigueur dans la gestion et de modernisation du dispositif d'appui à l'exportation.

L'ensemble des coûts à la charge de l'Etat pour les aides au commerce extérieur va diminuer de 27,7 milliards de francs en 1992 à 23,1 milliards de francs l'an prochain. D'un

budget qui diminue, on serait tenté de dire qu'il témoigne du relâchement de l'effort de l'Etat. Vous avez bien compris que telle n'est pas mon opinion : l'accroissement permanent des dépenses publiques n'est pas en soi le signe d'une meilleure politique !

M. Olivier Darsault. Tout à fait !

M. le ministre délégué au commerce extérieur. C'est particulièrement vrai s'agissant des crédits alloués au développement de nos échanges extérieurs : leur baisse est imputable à la diminution de la dotation de la COFACE, qui concerne l'assurance-crédit. C'est une bonne nouvelle. J'y reviendrai.

En ce qui concerne les crédits des autres institutions et organismes rattachés au ministère du commerce extérieur, le Gouvernement a choisi la stabilité des moyens. Pour être tout à fait précis, les crédits correspondants passeront de 1,298 milliard de francs à 1,289 milliard de francs, c'est-à-dire qu'ils seront en léger recul.

Un motif de la modernisation du dispositif d'appui à l'exportation. L'objectif est de rationaliser et de redéployer notre appareil public à l'étranger. De 1991 à 1993, les effectifs auront diminué de 10 p. 100. Ce n'est pas un objectif en soi, mais, avec une diminution de cet ordre, nous voici en mesure d'améliorer encore l'efficacité de notre implantation.

Nous avons fermé vingt-deux postes d'expansion à l'étranger - ceux de Birmingham, de Genève, de Tegucigalpa, de Dar es Salaam, d'Alexandrie, d'Aden, de Calcutta, notamment - dont le maintien n'avait plus de nécessité. Et ce n'est pas toujours facile, vous le savez, de fermer des services à l'étranger ! Mais il fallait le faire, car notre devoir est évidemment d'optimiser nos moyens.

Parallèlement, nous avons ouvert pendant la même période dix-huit postes, pour la plupart en Europe centrale et orientale et en Asie du Sud-Est. Ce faisant, le Gouvernement a répondu au souhait que votre assemblée a exprimé à plusieurs reprises d'adapter en permanence aux courants d'échanges les moyens de notre dispositif d'appui au commerce extérieur.

Nous avons, je le disais tout à l'heure, stabilisé les moyens de ce que nous appelons « le groupe DREE », c'est-à-dire du Centre français du commerce extérieur, le CFCE, du Comité français des manifestations économiques à l'étranger, le CFME, et de l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique, l'ACTIM.

M. Saint-Ellier, constatant que la part des ressources publiques dans les ressources totales du CFCE diminuait, proposait de nous engager dans la voie de la privatisation. Je ne puis que reprendre sur ce point les remarques de bon sens que vient de faire à cette tribune même le ministre de l'industrie et du commerce extérieur en posant les questions suivantes : Est-il vraiment indispensable de privatiser le CFCE, alors que celui-ci fonctionne bien et remplit bien sa mission ? Et pourquoi s'arrêter là ? Pourquoi ne pas privatiser les postes d'expansion économique à l'étranger ? Voilà plusieurs années déjà, j'avais été surpris de constater qu'il s'agissait d'institutions plus que publiques, si je puis dire, d'éléments de notre administration. Dans d'autres pays, ce ne sont pas des agents de l'Etat, mais des personnels recrutés par des chambres de commerce ou par des organisations professionnelles qui accomplissent cette tâche. En France, ce sont des agents de l'Etat. Ils font remarquablement leur travail. Ça marche. Alors, pourquoi changer ?

Pour le CFCE, je ferai la même observation. Par conséquent, si vous en étiez d'accord, monsieur le député, nous pourrions nous entendre sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'une priorité essentielle. Ce qui compte, c'est que le CFCE puisse accomplir sa mission. Bref, d'une manière générale, entre une bonne organisation publique et une organisation privée incertaine, j'opte pour la bonne organisation publique.

Certains intervenants - M. Saint-Ellier, Mme Moreau, M. Destot - ont insisté sur le vrai rôle des PME et des PMI dans le commerce extérieur de la France.

L'année qui s'achève a vu la mise en œuvre du plan gouvernemental de décembre 1991 en faveur des PME. Ce plan comportait des dispositions importantes concernant les exportations. Il prévoyait notamment : la réforme de l'assurance-prospection ; l'extension de l'application de l'article 39 octies relatif aux implantations commerciales à l'étranger des PME

et PMI ; le développement des VSNE - les volontaires au service national effectuant leur service en entreprise. Ce service adapté est unanimement apprécié. Il permet de former, en nombre croissant, des jeunes à « l'international », comme on dit, en enrichissant le savoir de cadres ainsi sensibilisés dès le début de leur carrière au fait que le marché dépasse l'Hexagone pour s'étendre au monde entier.

Au fil des années, bien d'autres mesures ont été prises que je pourrais également évoquer. Je me borne à affirmer que cet effort sera poursuivi en 1993. Certains d'entre vous se sont interrogés sur la diminution des dotations en faveur de l'assurance-prospection et du CODEX - le comité de développement extérieur. Ils craignent un relâchement de l'effort en faveur des PME. Qu'ils soient rassurés : ce n'est pas le cas.

Pour ce qui concerne l'assurance-prospection, la dotation proposée est une évaluation qui tient compte d'une baisse sensible du taux de sinistres donc de coûts de gestion moins élevés. C'est là encore une amélioration dans la gestion qui permet, en dépit d'une dotation inférieure, de faciliter l'accès à l'assurance-prospection.

Il en va de même pour le CODEX dont la dotation en crédits de paiement tient compte d'un report important, évalué à une centaine de millions de francs, des crédits de l'année 1992. Un engagement de 200 millions de francs d'autorisations de programme est prévu, ce qui permettra à ce comité de fonctionner comme au cours des années précédentes.

Plus généralement, il conviendrait aussi d'actualiser notre analyse sur le rôle et la place des PME dans le commerce extérieur de la France. Nombreuses sont celles qui - même si elles ne sont pas cataloguées comme entreprises exportatrices car elles n'exportent pas directement - travaillent pour le compte d'autres entreprises qui, elles, exportent. Il n'est pas de grande entreprise qui, remportant un marché à l'exportation, ne recoure pas à elles par le biais de la sous-traitance ou d'autres accords commerciaux et industriels. Par conséquent, les PME sont souvent présentes indirectement à l'exportation.

Sur ce point, je voudrais vous faire part des résultats de l'enquête annuelle qu'a réalisée le ministère de l'Industrie. Pour la troisième année consécutive, les PME ont accru considérablement leur part dans le commerce extérieur de la France, qui est passé de 20,7 p. 100 en 1985 à 24,5 p. 100 aujourd'hui. C'est donc un passage du cinquième au quart.

Par ailleurs, depuis les trois dernières années, la croissance de leurs exportations a été plus forte que celle de l'ensemble des exportations françaises. En 1989, c'était 15 p. 100 contre 11,3 p. 100 ; les pourcentages respectifs ont été de 6,7 p. 100 et 4,2 p. 100 en 1990, et de 4,1 p. 100 et 2,9 p. 100 en 1991. Il n'en reste pas moins que nous devons maintenir la politique en faveur de la présence des PME sur les marchés internationaux. Mesdames, messieurs, les députés, vous en connaissez les raisons. Ces entreprises sont moins formées, elles n'ont pas la même surface financière et en sont souvent à leur première expérience sur les marchés internationaux. Elles ont besoin d'être accompagnées. Les intervenants ont su, sur ce point, présenter d'heureuses suggestions. M. Jegou a estimé que le rôle des sociétés de commerce international pouvait être accru et que, en particulier, elles pourraient davantage qu'aujourd'hui faire ce qu'il appelait du « portage à l'exportation » des PME.

J'ajoute que les grandes entreprises pourraient faire de même. Nous devons réfléchir au moyen de nous renforcer dans ce secteur.

Les exportations françaises ont connu une brillante réorientation géographique. En l'espace de dix ans, elles sont passées dans la zone de l'OCDE de 70 p. 100 à 80 p. 100.

Connaissant l'inertie de ces masses, c'est là quelque chose de tout à fait significatif. D'autant plus significatif, je le répète, que ce sont ces marchés qui sont les plus durs, qui sont les plus concurrentiels, sur lesquels la compétition est la plus intense.

Le Gouvernement entend maintenir cette orientation. Il la maintient, en particulier, à travers l'adaptation de la politique du crédit, qui se traduit par un resserrement et une modulation de l'activité de la COFACE en fonction des pays de destination.

Cet effort conduit à des résultats satisfaisants. La part des contrats signés avec les pays solvables est en constante augmentation. Le portefeuille des créances garanties de la COFACE s'améliore. Le besoin de financement de l'assurance-crédit est passé de 17 milliards de francs en 1987 à 5,8 milliards en 1991. Pour 1992, on s'attend à un besoin effectif de 4,8 milliards pour un budget voté en loi de finances initiale à hauteur de 8 milliards.

Cette tendance explique la forte baisse de la dotation prévue cette année, qui est réduite à 4 milliards de francs. Comme le disait tout à l'heure Dominique Strauss-Kahn, ce chiffre est une bonne nouvelle non seulement pour le ministre du budget mais aussi pour les entreprises françaises et pour l'économie dans son ensemble. Il signifie en effet que les exportations se font davantage vers des pays où les entreprises sont plus sûres d'être payées.

Cette dotation de 4 milliards recouvre les risques afférents à l'ex-Union soviétique et prend en compte également les hypothèses sur l'Algérie.

J'ajoute qu'il s'agit de crédits évaluatifs. Nous aurions pu nous inscrire pour 2 milliards, conformément à l'hypothèse la plus optimiste. Nous aurions pu aussi aller au-delà de 4 milliards. C'est donc une hypothèse moyenne qui vous est proposée et vous venez d'entendre M. le ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur prendre l'engagement clair d'ajuster ces crédits si, par hasard, cela se révélait nécessaire.

M. Franck Borotra. Il ne sera plus là !

M. le ministre délégué au Commerce extérieur. Mme Louise Moreau a souhaité que les parlementaires soient mieux associés à la définition de la politique de crédit. Cette suggestion importante, je la crois fondée à tous égards. Et d'abord en raison du rôle éminent que joue le Parlement dans le contrôle de l'activité gouvernementale. Je crois pouvoir lui dire que l'Assemblée et le Sénat peuvent prendre ce type d'initiative et que, à ma connaissance, le Gouvernement n'a jamais refusé de venir devant les commissions compétentes pour indiquer ce qu'étaient ses choix.

Gardons néanmoins à l'esprit que, dans cette politique, il faut aussi respecter des règles qui tiennent à la nécessité d'agir rapidement et de respecter la confidentialité. Reste que Mme Moreau a raison de demander une meilleure association du Parlement à la définition de la politique de crédit.

Je ne m'entendrai pas sur les priorités géographiques, que j'ai déjà évoquées. Je rappellerai simplement qu'à l'initiative de Dominique Strauss-Kahn, une campagne a été lancée sur le Japon, marché qui représente notre premier déficit bilatéral. Cette campagne, baptisée « Le Japon, c'est possible », remporte un grand succès, pour ce qui concerne tant la France que le marché japonais. Elle a le mérite de ne pas se limiter à une opération ponctuelle, mais de s'inscrire dans la durée, ce qui ne peut que renforcer son succès.

En ce qui concerne les Etats-Unis, notre second déficit bilatéral, presque à égalité avec le Japon, j'aurai l'occasion d'annoncer prochainement une initiative qui vise à combler le déficit d'image dont souffre l'offre française sur ce marché.

M. Destot a évoqué le cas des pays de l'Est. Des efforts doivent encore être accomplis en direction de ces marchés. Cependant, le dispositif financier de soutien est maintenant très étoffé. En outre, je l'ai dit, nous avons ouvert six nouvelles représentations commerciales dans les pays d'Europe centrale et orientale. Dans ce dispositif, le Gouvernement a souhaité faire une large part à l'encouragement des investissements français. Je crois que nous avons réalisé là une adaptation rapide et efficace de notre politique en faveur de l'exportation.

Nos entreprises ont aujourd'hui intégré les pays d'Europe de l'Est dans leur stratégie. Les résultats les plus encourageants sont enregistrés dans les Länder de l'ancienne Allemagne de l'Est, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Hongrie et en Roumanie. Je rappelle également d'un mot que nous avons déployé de gros efforts en direction des pays de l'ASEAN, que vous avez été nombreux à évoquer.

Parmi les résultats globalement très positifs enregistrés par le Commerce extérieur de la France, c'est-à-dire par nos entreprises, leurs dirigeants, leurs cadres et leurs personnels, il est un marché à propos duquel nous avons lieu d'être particulièrement satisfaits, celui de la Communauté économique européenne.

La campagne de Maastricht a été l'occasion d'entendre certains émettre des doutes...

M. Jean-Claude Lefort. Certains ? La moitié de la population !

M. le ministre délégué au commerce extérieur. ... sur la capacité de la France à réussir dans l'Europe de l'Union économique et monétaire. Les résultats que le commerce extérieur français enregistre dès à présent dans la CEE montrent que nous n'avons pas de crainte à avoir. Dès lors que nous décidons d'aller sur ces marchés méthodiquement et efficacement, nous sommes parfaitement capables d'y remporter de grands succès.

Dans deux mois à peine, le 1^{er} janvier, s'ouvrira le marché unique. Nos entreprises auront alors accès au marché le plus large du monde, celui de la Communauté européenne. Les résultats que nous y avons déjà obtenus nous permettent d'aborder cette phase essentielle pour l'économie française avec confiance, à condition - et ce sera ma conclusion - de faire preuve de persévérance.

Mesdames et messieurs les députés, si les résultats du commerce extérieur de la France se sont améliorés, c'est que, depuis sept ou huit ans, une politique continue a été menée pour favoriser la compétitivité, la stabilité de taux de change, la maîtrise des coûts de production et des prix. C'est la persévérance qui nous a permis d'obtenir ces succès. On entend dire, ici ou là, qu'il faut relâcher l'effort, accepter un peu d'inflation, laisser glisser la monnaie, thèses qui s'expriment avec plus ou moins de délicatesse et de tact. Mais l'on voit bien ce qui se dessine derrière ces propos : il s'agit en réalité de renouer avec ces pratiques des années 60 et du début des années 70. Je pense que, si nous prenions ce chemin, nous essuierions de très sérieuses déconvenues pour notre commerce extérieur, pour notre balance des paiements, pour la croissance de l'économie française et donc pour sa capacité à sauvegarder ou à créer des emplois.

Pour faire face aux défis que nous avons à relever dans les mois et les années qui viennent, nous devons faire preuve de persévérance. Ainsi pourrions-nous rester ce pays qui a remporté de brillants succès sur les marchés internationaux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'énergie.

M. André Billardon, ministre délégué à l'énergie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, qu'il me soit permis avant tout de remercier les rapporteurs et les orateurs pour le travail utile et important, à la fois de contrôle, de réflexion et de proposition qu'ils ont accompli. Je suis de ceux qui pensent que la critique est toujours utile. Même lorsqu'elle est excessive ou intervient à contre-emploi. C'est bien, monsieur Borotra, ce que j'ai envie de vous dire, car il m'est apparu ce matin que, dans votre intervention, on avait définitivement enterré le libéralisme.

M. Franck Borotra. L'ultra-libéralisme !

M. le ministre délégué à l'énergie. M. Bataille, qui revendiquait une plus grande présence du Parlement dans l'examen des choix essentiels engageant l'avenir, ne sera pas surpris si je lui réponds qu'il a évidemment raison et que j'userai de la part de responsabilité dont je dispose au sein du ministère pour lui donner satisfaction.

Mesdames et messieurs les députés, il est inutile de revenir longuement sur un fait essentiel : l'énergie constitue au niveau mondial un enjeu stratégique majeur et, dans un tel contexte, pour sa politique énergétique, la France doit continuer à faire face à une contrainte forte. Il en résulte naturellement une dépendance qui fut particulièrement sensible lors des chocs pétroliers successifs et qui subsiste encore.

Cette dépendance a conduit à la mise en place d'une politique énergétique volontariste qui repose sur trois orientations permanentes : le développement d'une production nationale, essentiellement nucléaire ; la diversification par type d'énergie et par pays d'origine de notre approvisionnement extérieur - nous aurons l'occasion d'en débattre lorsque vous examinerez le texte dit « projet de loi pétrolière » - ; les économies d'énergie, action essentielle.

Depuis 1974, les investissements relatifs aux trois orientations que je viens de rappeler représentent, en francs de 1990, près de 1 800 milliards, dont la moitié pour le secteur nucléaire et près de 20 p. 100 réalisés à l'étranger. Les

résultats sont là : aucun pays industriel n'a réduit dans de telles proportions sa dépendance énergétique ; il en résulte pour notre facture énergétique extérieure une économie qu'on peut chiffrer aux alentours de 75 milliards de francs.

Une fois rappelées ces quelques données de base, je dois immédiatement préciser que nombre des contraintes qui justifient cette politique énergétique volontariste demeurent. Il n'y a, dans ces conditions, aucune raison d'abandonner les grandes orientations qui la définissent, mais il convient d'y apporter un certain nombre d'inflexions pour tenir compte des évolutions récentes. J'en citerai quelques-unes : prise en compte croissante de l'environnement ; intégration de la dimension européenne à la suite de la réalisation du marché européen unifié ; renforcement de la coopération internationale avec les pays de l'Est, notamment en matière nucléaire, sujet qu'a largement évoqué M. Destot.

En d'autres termes, notre politique énergétique répond à deux impératifs : assurer la continuité et procéder aux adaptations nécessaires.

En ce qui concerne le nucléaire, il est bon de rappeler que trois axes essentiels constituent l'ossature de ce que l'un de vos rapporteurs qualifiait ce matin, pour s'en réjouir, de « vitesse de croisière ». Le rappel de ces trois axes me donnera l'occasion de répondre à un certain nombre de questions.

En évoquant d'abord l'optimisation du parc de centrales d'EDF, je répondrai à M. Destot sur le problème des exportations d'électricité.

En abordant ensuite la question de la recherche du réacteur le mieux adapté pour l'avenir, dans la perspective du renouvellement du parc, je répondrai à vos interrogations sur le devenir du CEA.

En faisant le point sur les progrès du cycle du combustible, en particulier grâce à la gestion des déchets, je vous livrerai enfin quelques réflexions sur la loi du 31 décembre 1991, qui organise la recherche pour les quinze ans à venir et qui marque, à mon sens, un tournant essentiel pour le nucléaire.

Il est indispensable, en effet, de poursuivre la dynamique que cette loi a permis de lancer. Trois pistes sont à suivre dans des délais extrêmement courts.

S'agissant, en premier lieu, des recherches sur les déchets à longue vie, et plus particulièrement sur la possibilité de stockage géologique profond, la mission de négociation, M. Bataille en sait quelque chose, mission prévue par la loi, doit fonctionner.

En deuxième lieu, les efforts de recherche menés par le CEA et la COGEMA pour réduire l'activité à long terme ainsi que le volume des déchets susceptibles de faire l'objet d'un stockage en profondeur doivent être intensifiés. M. Benedetti, représentant de cette région, sera certainement heureux de m'entendre indiquer que la mise en service des installations de recherche Atalante, construites à Marcoule, fait l'objet aujourd'hui des derniers ajustements.

En troisième lieu, il faut procéder à l'assainissement des installations nucléaires anciennes du CEA. Ce programme très important mérite des financements considérables qui sont en train de se mobiliser avec la bonne volonté de tous les opérateurs, ce qui n'était pas acquis il y a encore quelques semaines ou quelques mois. Je m'emploie à mener cette tâche à bonne fin.

Au total, chacun aura bien compris que nous sommes engagés dans une démarche essentielle, qui est celle de la sûreté nucléaire.

J'en viens à la question des exportations d'électricité, sur laquelle, je l'ai dit, M. Destot a particulièrement insisté. C'est au début des années 80 que l'apparition de surcapacités a conduit le gouvernement de l'époque à demander à EDF de valoriser les disponibilités nucléaires existantes. Quel est le bilan de ces engagements ?

Aujourd'hui, 12 p. 100 de la production nationale est destinée à l'exportation. Cette part devrait être portée, en l'an 2000, à 16 p. 100. Il ne s'agit donc pas, loin de là, d'une affaire marginale.

Cette politique d'exportation a toute sa place dans le processus de décloisonnement du marché européen de l'électricité. Elle a, par ailleurs, permis de renforcer la stabilité et la compétitivité des prix de l'électricité en Europe. Elle a amélioré notre balance commerciale, tout en dégageant une marge appréciable, qui a permis - ne l'oublions pas - la

baisse continue, en termes réels, des tarifs français de l'électricité depuis dix ans. Par conséquent, le bilan des exportations d'électricité décidées au début des années 80 et assurées par EDF est tout à fait positif.

Je ne crois pas pour autant que la France ait vocation, comme on l'a dit, à devenir le « château d'eau nucléaire de l'Europe ». Cette évidence étant rappelée, il est certain que les exportations constituent un atout important qui suppose l'acceptation des conséquences d'un tel choix. Je pense en particulier aux difficultés que nous avons parfois à faire passer les lignes nécessaires pour transporter l'électricité que nous exportons.

En l'an 2000, il faudra qu'une partie importante du parc de production européen soit renouvelée. Les exportations d'électricité françaises n'apporteront qu'une réponse partielle à ce problème. Dans ces conditions, d'importants investissements de production devront être réalisés en Europe. Je souhaite très clairement - je tiens à le dire devant vous - qu'EDF puisse jouer un rôle important dans ce domaine en développant son action internationale et en l'orientant sur le secteur de la production en Europe. Le prochain contrat de plan, qu'il est prévu de signer dans les semaines à venir, devrait intégrer cette dimension dont vous reconnaîtrez tous l'importance.

J'en viens à la maîtrise de l'énergie, qui mérite sans doute de connaître une nouvelle jeunesse. En effet, l'objectif d'une politique de l'énergie doit être de montrer, par des actions concrètes, que le développement de l'activité économique, donc la satisfaction de besoins énergétiques, va de pair avec une protection accrue de l'environnement. Le contrat de plan intégrera également ces orientations que je crois essentielles.

Une telle politique nécessite d'agir à la fois sur la demande et sur l'offre. J'entends, pour ce faire, mobiliser tous les opérateurs.

Le premier point, sans doute le plus novateur, est la promotion d'une véritable politique d'action sur la demande énergétique afin de rompre avec une politique essentiellement structurée par l'offre. C'est pourquoi j'ai annoncé, il y a quelques jours, mon intention d'avancer rapidement sur la voie d'une gestion maîtrisée de la demande d'électricité, d'une part, et de réorienter la consommation finale vers des sources renouvelables, d'autre part.

L'action sur la demande doit être complétée d'une action sur l'offre, qui ne peut se contenter d'être une réponse quantitative. L'offre doit être diversifiée. Je pense, bien sûr, à l'offre du gaz, mais aussi à l'offre de l'électricité, qui doit être plus décentralisée. Voilà quelques priorités utiles.

Enfin, au-delà des actions sur l'offre et sur la demande, une politique de l'énergie doit aussi promouvoir des solutions innovantes, en particulier dans le domaine des transports qui est le talon d'Achille énergétique de l'économie.

Voilà pourquoi je crois à l'avenir non seulement du véhicule électrique, non seulement du véhicule à gaz naturel, mais également - je sais que c'est un sujet auquel vous êtes très attachés les uns et les autres - à l'avenir des biocarburants.

Poursuivant sur les préoccupations environnementales, je rappelle que la combustion des énergies fossiles provoque l'émission de composés responsables de la pollution acide. On peut évidemment réduire ce type de pollution, en particulier, j'insiste sur cet aspect des choses, en recourant au nucléaire. En outre, cette combustion produit surtout beaucoup de gaz carbonique, principal facteur explicatif de l'effet de serre. Or la menace liée à l'accumulation de CO₂ reste entière et nous ne disposons aujourd'hui que d'un seul remède, celui de la modification des politiques énergétiques elles-mêmes. Cela démontre qu'il s'agit d'un enjeu mondial.

Dans ce domaine de la lutte contre l'effet de serre, la France a été exemplaire, réduisant, en dix ans, de près de 30 p. 100 ses émissions de gaz carbonique, alors que beaucoup de pays industrialisés les faisaient s'accroître. Je répète donc que, compte tenu de l'ampleur du problème, seule une solution de caractère planétaire permettra de réduire l'effet de serre, ce qui me conduit à me réjouir de la signature de la convention sur les changements climatiques à Rio au mois de juin.

Je profite de l'occasion, et cela me permettra de faire une transition avec les questions européennes, pour réaffirmer avec force que la France a une position très réservée quant à l'intérêt de créer une taxe communautaire finançant des programmes destinés à stabiliser les émissions de CO₂.

J'en viens donc tout naturellement à évoquer la perspective d'une Europe de l'énergie.

Nous ne pouvons certes que nous satisfaire de la mise en place du grand marché de l'énergie, mais encore faut-il que la perspective soit clairement celle de l'élaboration d'une politique énergétique commune. Des avancées significatives ont eu lieu, en 1990 et en 1991 - notez bien ces dates, monsieur Borotra, car je vais revenir aux propos que vous avez tenus ce matin - notamment quant au transit de l'électricité et du gaz, et à la transparence des prix de l'énergie.

En revanche - et c'est là que je rejoins certains avis exprimés ce matin - les propositions formulées par la Commission, le 22 janvier, dans deux projets de directive, sont totalement inacceptables. Par conséquent, le Gouvernement partage entièrement le point de vue développé ce matin, en particulier par M. Bataille. J'aurais pu être tenté de dire que le Gouvernement rejoignait ainsi la position de M. Borotra, si l'enchaînement logique de sa démonstration et la conclusion de son propos n'avaient eu pour objet de rappeler, sans qu'il l'ait explicitement dit à cette tribune, qu'il était hostile au traité d'union européenne.

Mme Nicole Catala. C'est un autre sujet !

M. le ministre délégué à l'énergie. C'est pourquoi je me déclare en accord avec M. Bataille et en désaccord avec M. Borotra...

M. Franck Borotra. C'est réconfortant !

M. le ministre délégué à l'énergie. ... même si j'ai pu croire un instant que M. Borotra avait aligné sa position sur celle du Gouvernement.

Les projets de directive ont un caractère que M. Bataille a qualifié d'ultralibéral et je suis d'accord avec lui, en particulier au travers de ce que l'on appelle le dispositif ATR, c'est-à-dire l'accès des tiers au réseau, qui tend à permettre aux gros consommateurs de gaz ou d'électricité d'acheter au fournisseur de leur choix. Or cela remet en cause les atouts de notre politique énergétique, je tiens à le proclamer solennellement. On méconnaît ainsi totalement des principes aussi essentiels que la sécurité des approvisionnements et l'obligation de fourniture au consommateur. Cela porterait également atteinte à l'assurance de débouchés pour des investissements particulièrement lourds.

Tout cela nous a conduits, M. Strauss-Kahn et moi-même, à entreprendre des démarches de sensibilisation, en particulier auprès des parlementaires européens.

Je crois profondément que les grandes questions énergétiques exigent la recherche du point d'équilibre entre une certaine libéralisation, certes nécessaire, et une sécurité organisée. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet lors de la prochaine discussion - à laquelle j'ai déjà fait référence - sur la modification de la loi de 1928 relative aux approvisionnements pétroliers.

La coopération avec l'Europe de l'Est est en passe de devenir essentielle. En effet, la surconsommation d'énergie, l'importance sans doute excessive du recours aux énergies fossiles du fait de la pollution atmosphérique engendrée, la médiocrité de la sécurité des installations nucléaires, deviennent, dans un contexte d'économie de marché, insupportables pour les économies de ces pays. C'est dire l'importance que prend la coopération énergétique entre les deux Europes.

Je n'ai pas le temps de décrire l'ensemble des voies explorées mais chacun mesure combien cette coopération est prioritaire et combien le niveau communautaire - je réponds ainsi à une interrogation de M. Destot - est, pour certains aspects, approprié.

Actuellement un accord semble se dégager sur la pertinence du programme établi par le G7 qui a permis de donner naissance au contenu programmatique de ce que l'on appelle aujourd'hui le G24 nucléaire, lequel rassemble les Etats donateurs, dont nous sommes, et les pays bénéficiaires.

En ce qui concerne l'intervention de la France comme pays donateur, vous vous êtes interrogé, monsieur Destot, sur sa destination géographique : faut-il intervenir partout ou seulement dans certains pays ? En la matière, ma position est très pragmatique et tient compte tant de l'état d'urgence que des capacités de nos opérateurs. Le rôle du Gouvernement est donc de faire en sorte que les urgences soient traitées dans les meilleures conditions et que la coordination entre les opérateurs français soit la meilleure possible.

A l'heure actuelle, trois pays font prioritairement l'objet des interventions françaises - la Tchécoslovaquie, l'Ukraine, la Bulgarie - mais nous sommes également présents dans d'autres pays par le biais de nos opérateurs : en Russie, en Hongrie, mais aussi en Arménie.

C'est dans ce contexte général que je viens de brosser que s'inscrit le débat budgétaire. Cela m'amène à évoquer, en quelques mots, chacun des quatre secteurs concernés par les crédits inscrits au titre de l'énergie : Charbonnages de France, l'ADEME, l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie, le CEA et, de manière moins lourde financièrement, ce qui ne diminue en rien sa grande importance, l'Observatoire de l'énergie.

Charbonnages de France bénéficie - et cela ne surprendra personne - de la plus grande part de l'enveloppe. La dotation relative à cette entreprise publique reste à un niveau très élevé puisqu'il s'agit de 6 780 millions de francs.

M. Gilbert Millet. Il faudrait deux fois plus !

M. le ministre délégué à l'énergie. L'importance de cette aide, qui tient compte de la redéfinition du programme d'exploitation des bassins, est justifiée tant par la situation financière de l'établissement, laquelle est préoccupante, que par le respect des engagements pris en ce qui concerne à la fois ce que l'on appelle communément les charges non liées à l'exploitation, et la valorisation de la production qui continue.

Je compléterai ce rapide survol par deux considérations, car je tiens à répondre, au moins en quelques mots, aux propos tenus ce matin par M. Bocquet.

D'abord, il est exact que les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais peuvent être considérées comme fermées dès 1993. J'ajoute aussitôt que la couverture des avantages en nature des retraités de ce bassin sera isolée sur une ligne budgétaire spécifique - comme cela est précisé dans le rapport - dont le montant a été évalué à 1 550 millions de francs en 1993.

De même, les charges financières relatives à la dette résiduelle des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais seront prises en charge par le budget de l'Etat, au titre des charges spécifiques de Charbonnages de France.

M. Bocquet s'est interrogé sur les conséquences de la disparition de cet établissement. Même quand cela aura été le cas, Charbonnages de France restera présent dans le Nord - Pas-de-Calais tant en raison de ses interventions dans la reconversion des zones minières que pour s'intéresser à une question aussi fondamentale que celle du patrimoine. Elu local d'une autre région minière, j'entends que Charbonnages de France soit attentif aux souhaits des collectivités locales et développe la concertation et le dialogue avec elles sur le devenir du patrimoine.

En tout état de cause, le ministère que j'ai l'honneur d'animer suivra cette question que j'estime importante car il y a un engagement et, au-delà, un devoir de l'Etat.

M. Gilbert Millet. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué à l'énergie. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Millet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Gilbert Millet. Merci, monsieur le ministre.

Certes, le problème du patrimoine est important, mais la grande question est celle de l'avenir de la houille. Quelle politique énergétique faut-il mener en France ? Quelle place le charbon doit-il tenir dans cette politique énergétique ?

De ce point de vue, votre budget ne nous apporte aucune assurance quant à l'avenir. Vous semblez au contraire mener une stratégie de peau de chagrin qui, après la fermeture des houillères dans le Nord - Pas-de-Calais, aboutira à la fermeture progressive d'autres sites. Certes la lutte des travailleurs et des mineurs a empêché qu'il en soit ainsi à La Mure. Il n'en reste pas moins que nous sommes dans l'expectative.

Quand on sait - puisque vous avez parlé des subventions - que l'Etat allemand subventionne dix fois plus ses charbonnages que l'Etat français, on voit bien qu'il existe une différence de stratégie concernant le charbon. Cela mérite, pour le moins, un grand débat au sein de l'Assemblée.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué à l'énergie. Monsieur Millet, je suis tout à fait prêt à engager le débat sur ce sujet. Je pourrais d'ailleurs qualifier l'attitude du Gouvernement par l'expression : repli en bon ordre.

Cela dit, vous avez sans doute relevé, puisque vous semblez férù de comparaisons, des différences entre la stratégie française et la stratégie anglaise, que personne aujourd'hui n'a osé défendre ; nul n'a même osé y faire référence et je m'en réjouis. En effet, le gouvernement de M. Major pratique, sur le plan social, une politique choquante et ayant des conséquences graves pour des populations et des régions qui ont vécu et qui vivent encore de la mine. Vous m'accorderez que la position du Gouvernement français se situe aux antipodes d'une telle stratégie.

Partout où il semblera possible de développer des acquis technologiques, ainsi que l'ont déjà fait Charbonnages de France et certaines houillères de bassin, il faudra agir en ce sens. Vous avez bien voulu citer - et je vous en remercie, monsieur Millet - les décisions du Gouvernement en ce qui concerne La Mure. Il s'agissait de tenir des engagements préalables à l'arrêt de l'exploitation minière ; relatifs en particulier à l'aménagement du territoire. Puisque vous avez fait référence à certaines actions, vous voudrez bien reconnaître que la décision du Gouvernement n'a pas été négligeable dans cette affaire.

J'ajoute, car votre information n'est peut-être pas complète en la matière, que nous venons de prendre la décision d'installer à Gardanne un LFC, c'est-à-dire un lit fluidisé circulant.

M. Gilbert Millet. C'est bien !

M. le ministre délégué à l'énergie. Si vous le saviez, vous auriez dû souligner et sans doute applaudir cette initiative du Gouvernement qui est favorable à l'avenir du bassin de Gardanne. L'apprenant, vous aviez sans doute l'intention de le faire. Par conséquent, je vous en remercie d'avance. *(Sourires.)*

M. Gilbert Millet. Et l'avenir des Cévennes ?

M. le ministre délégué à l'énergie. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

J'en viens aux crédits inscrits au titre de la maîtrise de l'énergie, c'est-à-dire à ceux attribués à l'ADEME. Ils progressent de 12,6 p. 100, en moyens de paiement. La subvention de fonctionnement est portée à 94 millions de francs et les crédits d'intervention atteignent 280 millions de francs en crédits de paiement - soit une progression de près de 17 p. 100 - et 250 millions de francs en autorisations de programme.

L'action de cette agence se déclinera l'année prochaine selon trois thèmes majeurs : les transports, l'habitat et le secteur tertiaire, l'industrie. Cela rejoint les propos que j'ai tenus sur la relance de la politique en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables.

La question de la dotation du CEA a été évoquée par plusieurs d'entre vous. J'ai d'ailleurs préféré l'approche de M. Destot à celle de M. Borotra, cela va de soi.

M. Franck Borotra. Quelle surprise !

M. le ministre délégué à l'énergie. Je rejoins volontiers M. Destot pour reconnaître que le CEA est une grande et talentueuse maison. C'est dire que je ne partage pas du tout les interrogations de M. Borotra que j'ai tendance à considérer comme un peu politiciennes.

M. Franck Borotra. Allez écouter ce qui se dit au CEA, vous verrez bien !

M. le ministre délégué à l'énergie. Je lui demande simplement d'éviter que ses propos ne sèment le doute et fassent planer un sentiment d'imprévision, voire d'inquiétude quant à l'avenir du CEA.

M. Franck Borotra. Ecoutez ce que disent les personnels !

M. le ministre délégué à l'énergie. Je suis de ceux qui pensent - vous aussi, sans doute, monsieur Borotra que le CEA doit avoir un avenir. Aujourd'hui celui-ci est assuré. D'ailleurs les indications budgétaires qui vous ont été données ce matin permettent d'affirmer, ainsi que l'a fait M. Destot, que le CEA est entré dans une phase nouvelle, ce

qui est important. S'il est indéniable qu'à un certain moment l'établissement a pu se sentir fragilisé, la situation s'inverse et je suis de ceux qui s'en réjouissent.

M. Franck Borotra. Il ne faut pas aborder le sujet en utilisant la langue de bois.

M. le ministre délégué à l'énergie. Je veux répondre brièvement aux quatre questions posées à ce sujet.

J'indique d'abord que la question des relations entre le CEA et la COGEMA a été traitée au printemps. En la matière nous sommes en fin de parcours...

M. Franck Borotra. C'est sûr ! Vous êtes bien en fin de parcours !

M. le ministre délégué à l'énergie. ... et l'élaboration des nouvelles relations entre les deux organismes arrive à son terme.

Ensuite, monsieur Borotra, le réacteur à neutrons rapides continue. Sans m'appesantir sur le sujet, je vous rappelle qu'au terme des études qui avaient été demandées, l'enquête publique annoncée sera lancée.

S'agissant de la lettre de notification, annoncée par M. Curien ici même, je peux vous indiquer, monsieur Destot, que je l'ai signée à mon tour. Elle traite en particulier du devenir, je devrais même dire de l'avenir, des recherches sur les sciences du vivant ; je le précise puisque vous avez également évoqué cette question.

Quant au LETI - le laboratoire d'électronique et de technologie de l'informatique - son avenir est assuré dès lors qu'il travaille de plus en plus étroitement avec le centre national d'études des télécommunications, le CNET. Cela aussi correspond à ce que vous attendiez du Gouvernement.

Pour ce qui est des crédits spécifiques du CEA, la dotation inscrite au titre du budget de l'industrie progresse de 3 p. 100. Afin d'éclairer un peu la situation, je dois préciser que le budget civil du CEA progresse de 3,15 p. 100 en fonctionnement et de 6,8 p. 100 en investissement si l'on cumule les dotations figurant au budget civil de la recherche-développement du ministère de la défense et la participation du compte d'affectation spéciale du Trésor au budget du CEA. Je viens d'ailleurs de répondre sur les engagements pris concernant l'effectivité du versement au CEA de sommes provenant de la cession de titres du secteur public. Ainsi les craintes exprimées ce matin sont levées par le fait que j'ai signé à mon tour la lettre de notification annoncée.

Dans ces conditions, les augmentations de crédits devraient permettre au CEA de poursuivre son action dans les domaines stratégiques que j'ai cités : gestion des déchets nucléaires, enrichissement par procédé laser, réacteurs du futur.

J'ai été très surpris que M. Borotra ait quelque peu critiqué l'individualisation des crédits de l'IPSN, l'Institut de protection et de sûreté nucléaire. Ne voyez d'autre souci dans cette démarche, monsieur Borotra, que celui du Gouvernement de mettre ainsi en évidence l'importance qu'il attache à la sûreté nucléaire.

Puisque je traite de ce sujet, je rappelle que 4 millions de francs sont prévus pour financer l'inventaire national des déchets radioactifs dans la loi à laquelle j'ai fait référence. Son élaboration sera confiée à l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, l'ANDRA.

Quand j'aurai ajouté que l'Observatoire de l'énergie voit ses crédits de paiement doubler pour développer ses travaux d'analyse des marchés internationaux et les études consacrées aux relations entre l'énergie et l'environnement, j'aurai fait l'essentiel de mon travail.

Mesdames, messieurs les députés, telles sont les indications que je voulais vous donner.

Certains se sont interrogés sur la présence de l'Etat d'une façon générale. Si j'ai bien compris le sens de leurs propos, ils souhaitent que celle-ci soit accrue. Je crois que s'il existe un secteur privilégié dans lequel la présence de l'Etat peut se développer et être bien réelle, c'est celui de l'énergie, car il s'agit d'un domaine stratégique. Je m'emploie donc à agir en ce sens et j'espère vous avoir convaincus, en quelques minutes, que l'Etat est effectivement bien présent et a une politique énergétique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre de l'industrie, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur la situation économique de l'agglomération caennaise.

Comme vous le savez, le groupe Unimétal, en accord avec vous-même, a programmé la fermeture de la Société métallurgique de Normandie en 1994. Avec la sous-traitance et les emplois induits, ce seront près de 3 000 emplois qui seront supprimés.

Par ailleurs, Renault Véhicules industriels a annoncé la suppression de 230 emplois sur le site de Blainville à l'occasion du transfert du magasins de pièces détachées dans la région lyonnaise.

En outre, la semaine dernière on a pu lire ici ou là que le groupe envisageait la suppression de 2 500 emplois sur un total de 17 000, tant la situation du poids lourd est difficile. Il est probable que le site de Blainville sera encore touché.

Enfin, bien que cela ne vous concerne pas, la SNCF vient aussi d'annoncer la disparition des ateliers de Mézidon et de Caen.

Face à ce véritable drame qui se joue dans notre région, vous aviez annoncé un certain nombre de délocalisations et des aides par l'intermédiaire de la SOCADEV pour faciliter la réindustrialisation de l'agglomération caennaise. A ce jour, cinq créations d'entreprises ou extensions ont été annoncées, générant 430 emplois, et ce sur trois ans. Vous constaterez, monsieur le ministre, qu'il n'y a pas concomitance entre les créations, et les suppressions annoncées.

Monsieur le ministre, pourriez-vous faire le point exact sur la poursuite de la délocalisation du SESSI, qui avait été commencée par Michel d'Ornano ?

Le Gouvernement entend-il assumer de manière beaucoup plus volontariste sa responsabilité pour permettre une véritable réindustrialisation du bassin d'emploi caennais dans la mesure où les entreprises que j'ai citées sont toutes nationales ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'examiner la situation de la région caennaise qui, comme vous le soulignez, est assez difficile, en raison principalement de la fermeture d'unités sidérurgiques annoncée pour 1994, mais aussi d'autres difficultés que rencontrent certaines entreprises, comme RVI et d'autres moins importantes que vous n'avez pas évoquées.

Pour ce qui est de la partie industrielle, l'effort qui a été engagé est important, même si, comme vous le remarquez avec justesse, la concomitance n'est pas tout à fait assurée : lorsqu'une décision malheureuse sur le plan de l'emploi est prise par une entreprise, il n'est pas toujours possible, surtout lorsque la conjoncture économique est celle que nous venons de rappeler, de créer aussi rapidement qu'on l'aurait souhaité un nombre équivalent d'emplois.

Pour le moment, il s'agit de retrouver environ un millier d'emplois pour compenser les pertes d'Usinor et d'en créer 2 000 au total. Comme vous l'avez souligné, on n'en est pas exactement là. Encore que la SOCADEV ait vu ses moyens considérablement augmentés puisqu'ils passent de 30 à 100 millions de francs. En outre, j'ai dégagé sur le FRI, dont j'ai parlé, comme sur le FIAT, qui est géré plus directement par M. Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, des crédits qui s'élèvent respectivement à 21 millions et 24 millions de francs, soit 45 millions sur trois ans, donc 15 millions par an. Ces sommes viendront abonder, sous forme de primes diverses, les emplois qui seront créés sur ces lieux.

Pour le moment, nous sommes à peu près au milieu du chemin, mais nous ne sommes pas encore en 1994, année où les diminutions d'emplois auront atteint leur taux maximum. Par conséquent, créations d'emplois et difficultés continueront de connaître un décalage, que j'espère pouvoir résorber le plus possible.

Pour ce qui est du SESSI, un Comité interministériel d'aménagement du territoire a décidé sa délocalisation à Caen, où se trouve déjà une partie de ses effectifs. Je ne vous

cache pas que les personnels ne sont pas très désireux de suivre les orientations du Gouvernement. Je ne pense pas que cela tienne à un ostracisme particulier à l'encontre de la région caennaise, mais plus à des habitudes, à des modes de vie que l'on comprend et qui les retiennent sur les lieux où ils travaillent aujourd'hui. Il est donc très difficile d'organiser ces délocalisations, même si l'on comprend que Paris ne doit pas garder toutes ses administrations et que certaines puissent utilement s'installer en province. On voit bien les difficultés humaines qui en découlent.

Pour le moment, mon ministère étudie, avec un architecte, les modalités de construction d'un bâtiment adapté à la réception de ces services dans la région de Caen ; tant qu'elles n'auront pas été trouvées, nous ne pourrions pas procéder au transfert. Il est en effet exclu que celui-ci dégrade les conditions de travail et empêche la production des différents indices fournis par le SESSI, comme celui de la production industrielle, qui est très conjoncturel, dont on a besoin presque au jour le jour, et qui ne peut pas souffrir d'une rupture d'« approvisionnement ». Il faut donc que le transfert puisse s'effectuer sans aucune perte en ligne dans la quantité d'informations fournies au Gouvernement. C'est pourquoi nous attendons d'avoir entièrement conçu le lieu dans lequel le service devra être installé pour procéder à cette délocalisation. Je puis vous affirmer que, pour le moment du moins, le Gouvernement n'a aucunement changé de point de vue. Mais il entend agir dans les meilleures conditions pour les personnels, ce qui explique les retards que vous regrettez peut-être et dont, à l'inverse, les personnels du SESSI se satisfont.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, je vais vous poser une question que j'ai effleurée ce matin dans mon intervention et à laquelle vous avez bien voulu répondre dans votre discours, mais d'une façon qui ne m'a pas satisfait. Il s'agit du rapprochement des activités nucléaires et de Thomson.

Je rappelle que le 18 décembre dernier, le Premier ministre de l'époque, Mme Edith Cresson, annonçait la création de ce que l'on appelait un Siemens ou un Toshiba à la française. Cette annonce, dont l'objectif était, me semble-t-il, avant tout médiatique, ne reposait en fait sur aucune étude sérieuse et surtout sur aucune étude véritablement industrielle.

En effet, il vous a fallu plus d'un an pour respecter l'engagement embarrassant de Mme Cresson et de son conseiller Abel Farnoux. Vous en avez d'ailleurs réduit la portée, mais vous en avez conservé, hélas ! la logique, c'est-à-dire réaliser une opération de Meccano industriel qui ne coûte rien à l'Etat ; au contraire, nous allons le voir.

Un plan de cinq ans de recapitalisation prévoit que le CEA-Industrie, France Télécom et l'IRI, actionnaire italien, devront apporter 5 milliards de francs à SGS-Thomson qui est le quatorzième fabricant mondial de puces électroniques et dont les pertes ont dépassé, en 1991, 600 millions de francs.

Avant le 15 décembre, le CEA-Industrie et France Télécom, la véritable vache à lait de la filière électronique, seront donc mis à contribution sous forme de prises de participation qui ne constituent en rien des placements financiers lucratifs, compte tenu de la rentabilité plus qu'hypothétique des produits et des recherches de SGS-Thomson.

L'Etat actionnaire aurait dû, en principe, être le seul en mesure de renoncer à des profits immédiats pour assurer le long terme et pour maintenir une entreprise française, européenne si l'on veut - c'est ce que vous avez dit cet après-midi, monsieur le ministre - dans un secteur stratégique, je le reconnais. Or l'Etat se défait sur le nucléaire et sur le téléphone.

Pourtant, en 1990, une réunion interministérielle à Matignon avait prévu que l'Etat accorderait 6 milliards de francs à Thomson sur deux ou trois ans en dehors même de la TVHD. Aucun versement n'est intervenu et le Gouvernement, pour masquer son incapacité, a argué de règles communautaires et n'a pu s'empêcher de piocher dans la cassette du nucléaire. Le CEA-Industrie, en effet, a eu le malheur de constituer d'importantes provisions dont l'objet était - je l'ai signalé dans une intervention - clairement défini. D'une part, plus de 5 milliards de francs étaient prévus pour le démantèlement des installations du CEA, démantèlement qui inter-

viendra nécessairement un jour ou l'autre et qu'il faudra bien financer et, d'autre part, 6 milliards de francs étaient provisionnés pour les risques liés au fonctionnement des réacteurs.

Cette opération de meccano industriel, que le Gouvernement a reçue en héritage, aboutit en fait à ponctionner le CEA-Industrie et risque ainsi de remettre en cause les dispositifs de sûreté de nos installations nucléaires. Je me demande si elles ne risquent pas d'affaiblir également notre pôle de recherche nucléaire de haut niveau, qui, je le rappelle, est envié par de nombreux pays. La nouvelle structure supprime, en effet, le versement de dividendes attendus sans pour autant garantir l'avenir de Thomson dont la filiale « grand public » demeure dans une situation économique et financière pour le moins précaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, je sais que vous êtes attaché à la filière micro-électronique. Je suis donc surpris de la tristesse que vos propos semblent refléter. Vous n'avez pas l'air content que nous ayons enfin les moyens de nos ambitions. Ce sont pourtant des ambitions nationales qui, en aucun cas, se limiteraient à tels ou tels bancs de cet hémicycle.

Le problème est simple. Il y a aujourd'hui des fabricants de composants au Japon et aux Etats-Unis. En dehors de quelques domaines spécifiques en Europe, je pense notamment à Philips et à Siemens - au passage, il ne s'agit pas de faire un Siemens à la française puisqu'il existe et s'appelle Alcatel ; peut-être un Toshiba à la française, je préfère cette expression - nous n'avons pas de fabricants suffisamment généralistes - je n'ose pas dire « vraiment » - dans ces composants, à l'exception de SGS - Thomson, firme franco-italienne, qui occupe à peu près 2,6 p. 100 et qu'il faut faire grimper à 5 p. 100. Pour cela, il faut des moyens. Aucun moyen privé n'est disponible pour les raisons que vous savez ; jusque-là nous sommes d'accord.

M. Gilbert Gantier. C'était prévu.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Il faut donc trouver des moyens publics. Il y a plusieurs manières. On peut le faire à partir du budget. Mais, vous serez d'accord avec moi, on ne va pas creuser le déficit budgétaire. Comment faire dès lors ? L'Etat, actionnaire d'un secteur industriel puissant, utilise la branche qui produit des ressources pour financer celle qui en a besoin. Cette méthode n'empêche pas de faire éventuellement des erreurs de stratégie ou d'utilisation des fonds ; c'est un autre débat. En l'occurrence, nous sommes d'accord pour considérer que les placer dans la micro-électronique, c'est une bonne utilisation. Pourquoi ne pas les prendre là ? Vous avancez que ces réserves sont pour le démantèlement. Je veux être clair devant l'Assemblée : aucun des fonds qui va servir à constituer la part de CEA-Industrie dans cette affaire ne provient des réserves de démantèlement. Ce sont les autres ressources de CEA-Industrie qui sont importantes car la COGEMA et d'autres secteurs l'ont des bénéfices. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été fait appel à une autre source de financement : France-Télécom et Thomson-CSF qui ne se désengagent pas. Il y a donc trois apports financiers : CEA-Industrie, France-Télécom, Thomson-CSF et non pas seulement le CEA, précisément pour ne ponctionner en aucune manière les réserves. J'espère vous avoir rassuré sur ce point.

Il s'agit là d'une situation industrielle très simple : l'Etat est actionnaire d'un ensemble d'entreprises ; il souhaite optimiser sa gestion, comme le ferait n'importe quel actionnaire privé ; il utilise des bénéfices qu'il enregistre d'un côté pour les mettre d'un autre côté.

Quelle était la pratique ancienne ? On faisait remonter les bénéfices jusqu'au budget de l'Etat à partir duquel on intervenait par dotations en capital. La pratique nouvelle consiste à ne pas remonter jusqu'au budget de l'Etat, et à transférer directement. Pour quelles raisons, puisque cela ne change rien à l'arrivée ? Bel et bien pour des raisons européennes : si nous faisons remonter ces ressources jusqu'aux comptes de l'Etat pour les faire redescendre ensuite en dotations en capital, nous devons les faire avaliser par Bruxelles.

Pour ne pas retarder les processus - car il ne s'agit que de cela et non du fond - il est plus simple que l'Etat gère ses participations directement, en faisant en l'occurrence intervenir CEA-Industrie dans SGS-Thomson. Je crois que c'est une excellente mesure.

N'y voyez aucun détournement des fonds du nucléaire. Personne ici n'est l'Harpagon du nucléaire, qui crierait : « Ma cassette ! Ma cassette ! » Cet argent a été apporté par les contribuables pour former l'industrie du nucléaire, qui aujourd'hui rapporte. Il est normal que les fruits de cet investissement servent à d'autres investissements publics. Comme vous êtes d'accord avec moi sur le bien-fondé de cet investissement, vous devez être d'accord aussi sur le bien-fondé des modalités de financement.

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre, ma question porte sur l'Italie et mon collègue Charles Ehrmann s'y associe.

Mardi 10 novembre s'est tenu à l'Élysée le treizième sommet franco-italien, entre M. François Mitterrand et M. Giuliano Amato. A cette occasion, nous avons appris que cette année serait sans doute marquée, après dix ans de déficit, par le rééquilibrage des échanges commerciaux franco-italiens.

La courbe du déficit commercial vis-à-vis de l'Italie s'est apparemment redressée, puisque, de 16 milliards de francs en 1990, celui-ci est passé à 9,3 milliards de francs en 1991 et les neuf premiers mois de l'année 1992 présentent un excédent de 2 milliards de francs contre un déficit de près de 8 milliards l'an passé à la même date. L'amélioration est indéniable, mais la situation, vous en conviendrez, reste encore bien fragile.

En effet, la dévaluation de la lire va relancer les exportations italiennes et nous allons devoir faire face, plus particulièrement sur la Côte-d'Azur, à une offensive commerciale qui va porter sur des biens de consommation tels que la maroquinerie, la chaussure, le textile et l'habillement, autant de secteurs où nos PME et PMI affrontent traditionnellement les difficultés que vous connaissez, puisque le différentiel de compétitivité entre la France et l'Italie est encore important.

Cette relance des exportations recherchée par la dévaluation de la lire ne va-t-elle pas de surcroît être renforcée, dans les domaines précités, par l'aide communautaire accordée dans le cadre du programme RETEX, 500 millions d'ECU vont être débloqués en cinq ans en faveur des PME et des PMI, du secteur textile-habillement, situées dans les zones éligibles au FEDER, c'est-à-dire dans les régions méditerranéennes.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, ma question est simple. Pouvez-vous, d'une part, nous préciser quel a été le rôle respectif des PME-PMI et des grandes entreprises dans le redressement des échanges commerciaux franco-italiens auquel nous assistons et, d'autre part, nous indiquer quelle politique vous entendez suivre à l'égard des PME-PMI dans un contexte qui s'annonce difficile ? Notamment comptez-vous demander une extension du programme RETEX à des régions qui ne sont pas pour autant éligibles au FEDER mais dans lesquelles nos PME du secteur textile-habillement auraient bien besoin d'une aide pour se lancer plus efficacement dans la compétition internationale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au commerce extérieur.

M. le ministre délégué au commerce extérieur. Monsieur le député, vous avez bien décrit l'évolution des échanges commerciaux entre la France et l'Italie. L'Italie, comme l'Espagne, la Grande-Bretagne et d'autres pays européens, est un marché sur lequel les entreprises françaises ont enregistré de belles performances, que vous venez de rappeler.

L'Italie est, pour nous, un marché très important puisqu'il représente 11 p. 100 de nos exportations totales. Il est en forte progression, mais nous allons rencontrer - momentanément je pense - quelques difficultés du fait de la dévaluation de 7 p. 100 de la lire, qui est aujourd'hui à une parité proche de 10 p. 100 au-dessous de son dernier cours pivot au sein du système monétaire européen. C'est évidemment un *challenge*, un défi pour nos entreprises exportatrices sur ce marché. Je voudrais tout de même apporter deux ou trois précisions.

La dévaluation de 7 p. 100 de la lire correspondait à peu près à l'écart entre les prix français et les prix italiens depuis janvier 1990. Par conséquent, elle n'a fait que corriger un écart de compétitivité imputable à l'inflation relative de

l'Italie par rapport à la nôtre. Avec une dépréciation de la lire voisine de 10 p. 100 aujourd'hui, c'est donc un gain de compétitivité relativement limité, de l'ordre de 3 p. 100, qui est procuré aux entreprises italiennes. Bien entendu les entreprises concernées sont celles des secteurs d'activité sur lesquels l'élasticité des importations au prix est la plus forte. Vous avez cité le textile et la maroquinerie mais on pourrait citer aussi les biens de consommation en général et quelques produits intermédiaires.

Comme je le disais tout à l'heure, cet avantage de compétitivité pour l'Italie sera probablement provisoire car la dépréciation de la monnaie fera subir à l'économie italienne un surcroît de hausse de coût qui se répercutera sur son inflation. En revanche, les entreprises françaises vont bénéficier de l'appréciation du franc par rapport à la lire italienne et par rapport à d'autres aussi d'ailleurs, la livre et la peseta notamment. Par conséquent, leur avantage de compétitivité s'en trouvera renforcé. Les difficultés devraient donc se résorber au bout de quelques mois. Nos produits devraient ensuite retrouver sur ce marché leur compétitivité fondamentale évoquée lors de la discussion générale et nous gagnerons, à nouveau, des parts de marché.

Vous évoquez, monsieur Saint-Ellier, le rôle des PME. L'Italie est un marché frontalier, le nombre des PME qui y opèrent est donc assez élevé. Vous me demandez ce que compte faire le Gouvernement dans ce domaine. Vous avez évoqué vous-même le dispositif RETEX. Nous nous sommes battus, obtenant des résultats que nous n'estimons d'ailleurs pas encore suffisants, pour en faire bénéficier certaines de nos zones en difficulté en conversion. Il devrait profiter principalement aux régions où l'industrie textile est fortement représentée.

Je disais que les résultats obtenus ne nous donnaient satisfaction que partiellement. En effet, nous estimons que la part, de l'enveloppe RETEX destinée aux zones FEDER-Objectif - jargon européen que vous connaissez bien, monsieur le député - reste très insuffisante. Nous entendons par conséquent défendre l'augmentation de cette part à l'occasion de la réforme des fonds structurels qui est à l'ordre du jour.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Roger Léron.

M. Roger Léron. Monsieur le président, mes chers collègues, je remercie M. Bassinet qui a accepté d'intervenir l'ordre de nos questions. Sans lui, je n'aurais pas été en mesure de poser la mienne, le Gouvernement, dans son souci d'explication et de pédagogie, ayant presque doublé son temps de parole.

Ma question s'adresse au ministre de l'industrie et concerne le projet de rapprochement entre Rhône-Poulenc fibres et SNIA-fibres, projet franco-italien dans le domaine des fils polyamide pour tapis et des fils polyester. Ce projet touche directement les entreprises d'Arras et de Valence. Je souhaite, monsieur le ministre, appeler à nouveau votre attention sur les conditions de cet accord qui pourraient se révéler catastrophiques.

En effet, depuis 1986, l'unité valentinoise de Rhône-Poulenc a perdu environ 300 emplois, dont 60 à l'automne dernier. Sa double activité - fil polyamide et fil polyester - était la condition de son équilibre économique. Avec le projet actuel, la scission en deux unités distinctes risque de remettre en question, sinon de condamner, cette stabilité toute relative. Nous éprouvons donc de vives inquiétudes pour l'avenir du site, inquiétudes aggravées par la volonté de la direction de Rhône-Poulenc de retirer aux salariés concernés par l'accord avec la SNIA le statut d'employés de Rhône-Poulenc.

J'insiste sur le fait que les oppositions à ce projet sont motivées non seulement par la nécessité de conserver aux salariés leur statut, ce qui est légitime, mais aussi de permettre à la complémentarité économique entre les deux productions de continuer sur le site de Valence. Une séparation absolue des hommes et des matériels peut condamner, à terme, la totalité de l'entreprise. Il est désespérant pour les salariés de Valence de voir que leur point de vue n'est pas pris en compte alors que c'est l'avenir industriel qui est leur principale préoccupation.

Le Gouvernement est appelé à se prononcer sur ce rapprochement, Rhône-Poulenc étant encore une entreprise nationalisée. Je vous demande de tout faire pour rapprocher les

points de vue et pour que, dans le même temps où l'on prône la recherche de solutions nouvelles pour le développement économique, on en trouve une qui soit acceptable par tous. Monsieur le ministre, quelle est votre position définitive sur ce projet ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous attirez mon attention sur un dossier bien connu de mes services qui concerne le rapprochement de Rhône-Poulenc-fibres avec la SNIA. Rhône-Poulenc évolue dans ce domaine des fils et des fibres, notamment pour les tapis, sur un marché très difficile. Le rapprochement en question pourrait permettre à la nouvelle entité d'atteindre le troisième rang mondial derrière Dupont et Monsanto.

La question qui se pose, depuis bientôt six mois - mon cabinet a reçu à plusieurs reprises les syndicats de l'entreprise à ce sujet - est de savoir comment garantir aux personnels de Rhône-Poulenc leur statut dans la nouvelle structure. Par ailleurs, on s'interroge sur l'avenir du site de Valence.

Autant je considère que ce rapprochement est utile et qu'il faut essayer de le mener à bien, autant il me paraît souhaitable de faire que le statut des personnels de Rhône-Poulenc soit préservé. C'est dans ce sens que sont conduits actuellement les travaux. La direction de Rhône-Poulenc y est prête. Ainsi que vous le dites très justement, comme il s'agit d'une entreprise publique qui doit s'enquérir du point de vue de son principal actionnaire, le rapprochement en capital avec la SNIA doit obtenir l'autorisation des pouvoirs publics. C'est d'ailleurs l'un des gros avantages de disposer d'un secteur public. Je suis prêt à donner mon accord à ce rapprochement sous réserve de la préservation du statut du personnel qu'il faut continuer à étudier en concertation avec les salariés.

Quant au site de Valence, sa situation est difficile. Le rapprochement va sans doute y conforter la production de polyamides sans pour autant changer les données du marché mondial. J'y reste très attentif et je suis tout à fait disposé à recevoir ou à faire recevoir à nouveau les délégations dont les points de vue ont pu évoluer, afin que nous étudions ensemble les moyens de maintenir l'activité sur ce site. Reste, je le répète, que le rapprochement ne saurait être à l'origine d'une dégradation de la situation des salariés.

M. le président. Mes chers collègues, je vais suspendre la séance pendant une heure environ.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le ministre délégué à l'énergie, les besoins en aluminium de notre pays s'élèvent à 700 000 tonnes par an et le groupe Pechiney ne produit en France que 350 000 tonnes par an. Cependant, Aluminium-Pechiney privilégie les investissements à l'étranger, sa stratégie étant de réduire la production d'aluminium en France, ce qui constitue une menace directe pour l'existence même de certains sites français. Dans cette stratégie inquiétante, le pôle Pyrénées, qui regroupe le site de Lannemezan et trois sites de l'Ariège, est particulièrement menacé.

Le 11 juin 1991, j'avais rencontré le directeur de la branche Aluminium-Pechiney, qui m'avait assuré que les investissements nécessaires seraient faits à Lannemezan pour maintenir l'outil de production en bon état : fonderies, sécurité, filtration, etc. Or il n'en a rien été et, depuis cette date, le manque d'investissements est évident.

Monsieur le ministre, il est absolument vital de maintenir la production d'aluminium à Lannemezan. C'est nécessaire compte tenu de l'insuffisance de la production d'aluminium

dans notre pays, c'est nécessaire pour l'aménagement du territoire, et c'est possible du point de vue de la rentabilité. L'usine de Lannemezan est rentable et produit de l'aluminium d'excellente qualité.

Il faut donc que l'Etat intervienne dans la stratégie globale d'Aluminium-Pechiney, notamment en favorisant la signature d'un contrat énergétique avec EDF entre 1992 et 1996, et en favorisant la signature de contrats d'objectifs, dont celui de l'aménagement du territoire. Dans le cas contraire, on pourrait s'interroger sur la différence réelle entre une entreprise nationale et une entreprise privée.

Quelles sont donc vos possibilités d'intervention et quelles initiatives comptez-vous prendre afin qu'Aluminium-Pechiney augmente sa capacité de production en France et maintienne en production les sites actuels, notamment celui de Lannemezan dans les Hautes-Pyrénées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'énergie.

M. le ministre délégué à l'énergie. Monsieur Forgues, vous savez comme moi que le marché de l'aluminium est extrêmement déprimé.

Au ralentissement de la demande s'ajoutent un certain nombre de perturbations, notamment l'arrivée sur le marché des producteurs russes et l'évolution du dollar qui entraîne un cours de 6 000 francs la tonne, alors que le seuil minimal de rentabilité pour Pechiney était évalué jusqu'à présent à 10 000 francs.

Dans une conjoncture aussi mauvaise, Pechiney doit bien évidemment s'adapter, mais on ne peut pas affirmer que le groupe se désengage du territoire puisqu'il vient d'investir massivement à Dunkerque.

Pour le pôle pyrénéen, la période actuelle est difficile à vivre, comme d'ailleurs pour d'autres sites du groupe. Toutefois, aucune décision structurelle majeure, qui aurait des conséquences sociales que l'on peut imaginer, n'est envisagée pour les sites de Lannemezan et de l'Ariège, même si des ajustements conjoncturels se révèlent nécessaires.

L'usine de fabrication exploitée par Pechiney à Lannemezan est liée à EDF par un contrat de fourniture d'électricité qui a expiré à la fin de l'année dernière. Depuis cette date, des négociations ont été engagées pour l'élaboration d'un nouveau contrat.

EDF a accepté de facturer l'électricité aux conditions antérieures tant que le nouveau contrat n'est pas signé et souhaite que celui-ci s'inscrive dans la continuité du précédent. La situation n'est donc pas défavorable sur ce point. Les négociations se poursuivent et devraient déboucher avant la fin de l'année.

Dans le droit-fil de ce qu'a déclaré il y a quelques jours M. le Premier ministre concernant la responsabilité des entreprises nationales en matière d'aménagement du territoire, il va de soi qu'il est nécessaire d'appeler l'attention de M. Laignel sur les conditions dans lesquelles doivent être gérés les aménagements nécessaires dans les régions où l'aménagement du territoire représente un enjeu essentiel pour la pérennité des activités, du développement et, par conséquent, de l'emploi. Soyez certain que je lui ferai part de vos préoccupations afin que se poursuive avec vous une nécessaire concertation qui devrait permettre de répondre à un certain nombre de vos interrogations et de réclamer à Pechiney les efforts qu'une entreprise du secteur public doit accomplir.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, nombreuses sont les PMI qui maîtrisent parfaitement les technologies de pointe, ce qui leur confère, entre autres qualités, souplesse et rapidité de réponse aux différents signes du marché. Mais bien sûr, cette capacité d'innovation doit, en permanence, être adossée à un effort de recherche.

Il va sans dire que, pour important qu'il soit, l'effort de recherche consenti individuellement par chacune de ces PMI est sans aucune commune mesure avec ce que peut faire un grand groupe industriel. Il a donc été nécessaire de développer et d'encourager les possibilités de collaboration avec les grands organismes de recherche publique.

Il a également été nécessaire - et cela se fait depuis longtemps - d'accompagner l'effort des différentes branches professionnelles.

Telle est la vocation des centres techniques industriels, qui ont pour mission de concentrer les moyens financiers et d'effectuer pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises industrielles d'un même secteur les recherches nécessaires à la continue adaptation aux mutations technologiques. Près de 115 000 PME-PMI sont ainsi rassemblées dans les différents CTI.

Grâce à ces actions collectives, les PME-PMI peuvent se maintenir à des niveaux de compétitivité inespérés. Par conséquent, les centres techniques industriels, quels qu'ils soient, sont indispensables à la préservation d'un tissu industriel dense et vivant.

Toutefois, leur adaptation à la nouvelle situation créée par la construction européenne continue à susciter des interrogations. Monsieur le ministre, quel avenir voyez-vous pour les CTI au sein de la Communauté européenne ?

A côté de cet exercice de prospective auquel je vous invite, je voudrais vous faire part de deux interrogations plus précises touchant aux ressources des CTI.

D'une part, quel est l'avenir de la taxe parafiscale qui contribue de manière décisive à leur financement ? Pourrait-elle subsister en l'état ?

D'autre part, qu'en est-il de l'assujettissement de cette taxe à la TVA ?

En effet, il semblerait que le Gouvernement songe à le supprimer. Or cette dernière opération se révélerait être blanche pour l'ensemble des partenaires concernés puisque les centres techniques industriels prélèvent, en même temps que la taxe parafiscale, la TVA, qu'ils reversent à l'Etat qui, à son tour, la rembourse aux entreprises. Toutefois ce mécanisme présente l'avantage de donner aux CTI le fondement juridique nécessaire pour pouvoir récupérer la TVA prélevée sur leurs achats et investissements et il leur permet également de ne pas être imposés au titre de la taxe sur les salaires. L'économie ainsi réalisée par l'ensemble des centres techniques est évaluée à 200 millions de francs par an. C'est donc cette somme qui serait prélevée au détriment de la recherche et des PMI ; elle est considérable puisqu'elle représente l'équivalent de 400 postes de chercheur.

Bref, monsieur le ministre, quel avenir voyez-vous pour les CTI ? Quel est le devenir de la taxe parafiscale qui assure leur financement ? Qu'en est-il de l'assujettissement de cette taxe à la TVA ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, vous savez l'intérêt que le Gouvernement porte aux centres techniques industriels. Celui-ci s'est traqué, notamment à la suite d'une réflexion conduite en 1989, par la mise en place du réseau CTI.

Vous connaissez aussi les synergies qui en ont découlé. Je crois que l'ensemble des acteurs impliqués dans cette action en ont retiré plutôt une certaine satisfaction et se sont trouvés confortés dans l'idée qu'ils pouvaient avoir de l'avenir que le Gouvernement entendait réserver à ces centres.

Reste un problème, qui, lui, n'a pas encore trouvé de solution : le lien entre la taxe parafiscale et la TVA.

Ce problème est compliqué, et vous avez souligné qu'il était lié à des considérations européennes. Il est clair que, si des impératifs d'harmonisation européenne devaient nous conduire à réduire les ressources des CTI, il faudrait trouver une forme de compensation. Il n'est pas possible d'accepter des modalités d'harmonisation qui nuiraient à la survie même de l'institution dont j'ai rappelé combien le Gouvernement trouvait qu'elle fonctionnait bien.

Il s'agit d'un sujet sur lequel la réflexion n'est pas totalement aboutie. Il conviendrait que sous, une forme ou sous une autre, par exemple une mission parlementaire mise en place par la commission de la production et des échanges - je n'ose dire un parlementaire en mission - propose différentes solutions. Je dois reconnaître qu'à l'heure actuelle, celles qui m'ont été proposées pèchent toutes par un inconvénient ou par un autre.

Par conséquent, si l'Assemblée voulait apporter son appui au Gouvernement en organisant une mission de réflexion - deux mois devraient suffire -, je serais disposé à fournir tous les appuis nécessaires, à ouvrir tous les dossiers dont on peut disposer à cette mission afin que, ensemble, Assemblée et Gouvernement, nous trouvions une solution à ce problème qui est non seulement un problème fiscal, mais également un problème de survie pour les CTI.

Si cette orientation vous agréée, peut-être conviendra-t-il que vous m'en saisissiez pour voir comment on pourrait la mettre en œuvre.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre, les résultats de notre commerce extérieur pour 1992, contrairement à ce que vous nous avez exposé, ne reposent pas, à mon sens, sur des bases solides.

D'une part, ils devraient intégrer le déficit d'une vingtaine de milliards de francs par an des DOM-TOM, que, pour certaines raisons « techniques », on exclut du solde métropolitain.

D'autre part, ils reposent sur une diminution exceptionnelle - parfois inespérée - et souvent non reconductible des importations.

Vous avez d'ailleurs confié aux *Echos* du mois d'août le pessimisme que vous inspirait la situation du mois de juillet ainsi décrite : « Alors que le niveau des achats à l'étranger, en juin, pouvait laisser croire à une reprise de l'activité économique en France, celui de juillet fait retomber l'espoir : il est l'un des plus faibles des douze derniers mois. »

Plus de la moitié des résultats positifs que nous enregistrons s'explique par la chute du prix du baril de pétrole et celle du dollar, ainsi que par la diminution des investissements de nos entreprises. Celles-ci pèchent, en outre, par une insuffisance de compétitivité dans la gestion, l'organisation, la connaissance des marchés, la capacité d'innover et la formation des hommes, individuelle et collective.

L'atonie de la consommation des ménages et les suppléments d'exportation dont nous avons bénéficié pendant plus d'un an sur les monnaies du sud de l'Europe et de la Grande-Bretagne expliquent l'autre moitié de nos excédents.

Ces circonstances exceptionnelles ne se renouvelleront sans doute pas. Nous perdons déjà des parts de marché en Allemagne, alors que les pleins effets de la formidable modernisation de l'industrie dans la partie Est de ce pays ne sont pas encore perceptibles.

Notre compétitivité « prix » et « hors prix » n'est pas, loin s'en faut, assurée, et certains experts pensent même qu'elle se dégrade par rapport à celle de nos concurrents japonais, allemands et américains en raison de la détérioration du fonds technologique des industries de notre pays. A cet égard, la corrélation avec la dégradation des dotations et financements de la recherche et de la recherche opérationnelle dans les domaines d'activité contribuant au PIB est significative.

Votre projet de budget prévoit un étalement à cinq ans de la restitution des sommes dépensées en recherche et développement, lorsque l'impôt dû par une société ne peut absorber la totalité des sommes déductibles au titre des efforts de recherche. Cette modification de la procédure du crédit d'impôt recherche correspond à une réduction pour 1993 du soutien aux investissements d'environ 2,5 milliards de francs. Or ces crédits constituent justement un excellent instrument pour soutenir l'investissement des entreprises.

Par ailleurs, au titre du soutien à l'effort de promotion et de prospection de nos sociétés sur les marchés extérieurs, les crédits d'assurance exportation et prospection de la COFACE ne couvrent pas les risques d'ores et déjà certains. A ce sujet, vous nous avez fait part d'une de vos craintes en nous indiquant que ces crédits seraient sans doute portés de 4 à 6 milliards par une loi de finances rectificative. Mais celle-ci n'interviendra que dans quelques mois.

Monsieur le ministre, comment entendez-vous poursuivre une politique de musculation de nos entreprises et de notre économie, si deux de ces soutiens indispensables que sont la

compétitivité et la promotion commerciale sont affectés par des réductions et des limitations budgétaires, alors que les dotations manquaient déjà d'ampleur ?

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. J'ai bien du mal à répondre à la question de l'honorable parlementaire, tant elle me semble relever de la catégorie des questions « pudding ».

M. Jean-Paul Charié. C'est facile !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Elle est partie des résultats du commerce extérieur, a obliqué sur le crédit d'impôt recherche, pour revenir sur la COFACE.

Je vais donc essayer de répondre dans le même salmigondis.

Pour ce qui est du commerce extérieur, on peut débattre fort longuement sur la pérennité des résultats. Mais il est déjà bon de souligner qu'ils existent. Ensuite, on peut toujours faire l'oiseau de mauvais augure en espérant qu'ils ne dureront pas ou en trouvant nombre de mauvaises raisons pour lesquelles ils ne devraient pas durer. Pour ma part, je crois qu'ils dureront.

Je vais reprendre rapidement quelques-uns des points que vous avez évoqués, mais sans avoir la prétention de pouvoir vous convaincre en quelques minutes.

Vous dites qu'il faudrait réintroduire dans les résultats du commerce extérieur le déficit des DOM. Ce déficit est certes de l'ordre de 20 milliards de francs, mais il est stable depuis longtemps, si bien que le redressement de notre commerce extérieur, qui a été exposé par M. Durieux, est totalement indépendant de ce problème. *Exit* le problème des DOM !

Vous avez dit que les résultats que nous avons enregistrés sont dus à la baisse du dollar. En fait, la baisse du dollar a plutôt des effets négatifs sur notre situation, tout comme la hausse du franc. La hausse du franc a des effets exactement symétriques de ceux de la baisse du franc qui commencent par être défavorables avant d'être favorables. Pour la baisse du dollar, c'est donc le phénomène inverse qui se produit : les effets sont au début favorables pendant un très court laps de temps, puis ils deviennent plutôt défavorables, ce qui est le cas en ce moment. Il s'agit du phénomène de la courbe en « J ».

Plus concrètement, je dirais que nous enregistrons quelques améliorations sur la facture pétrolière, mais que nous avons beaucoup plus de mal à vendre nos Airbus, par exemple. Il est clair que sur le moyen et le long termes, cela risque de poser des difficultés. En fait, nous sommes déjà à ce stade.

Si M. Borotra, qui est un spécialiste de l'industrie aéronautique, était encore là, il vous expliquerait que nos ventes d'avions, notamment aux États-Unis, souffrent beaucoup de la baisse du dollar.

Par conséquent, la baisse du dollar ne saurait expliquer la bonne situation de notre commerce extérieur. *Exit* la baisse du dollar !

Vous évoquez encore le décalage de croissance avec l'Allemagne. Pas de chance : il est dans l'autre sens !

Dans les années 1981-1982, nous avions une croissance qui était plus forte que celle des autres ; or elle avait des effets négatifs - et non positifs - sur le commerce extérieur et notre déficit se creusait.

Aujourd'hui, nous avons une croissance plus forte que celle de nos voisins, et malgré celle-ci nous enregistrons un excédent. Cela montre que si nous avions la même croissance qu'eux, notre excédent serait encore plus fort. La situation conjoncturelle ne saurait donc expliquer nos excédents. *Exit* la croissance !

Restent les parts de marché. Vous avez dit que nous en perdions en Allemagne. C'est inexact. En fait, nous en avons gagné beaucoup, et pas seulement en Allemagne : nous en avons gagné dans tous les pays développés. Et quand on voit le nombre de Renault - Clio, R19 - ou de 205 Peugeot qui sont vendues aujourd'hui en Allemagne et ailleurs, on se rend bien compte de l'implantation de nos marques automobiles à l'étranger.

Je vous ferai tenir rapidement les statistiques sur les gains de parts de marché depuis un an et demi sur les différents pays de la Communauté européenne et de l'OCDE, et vous

verrez - ce qui, j'en suis sûr, vous réjouira car vous tenez autant que moi aux bons résultats de notre pays - que nous y avons gagné des parts de marché. La crainte que vous aviez sur l'Allemagne ne saurait donc justifier ce pessimisme. *Exit* les parts de marché !

J'en arrive maintenant à la tranche de jambon entre les tranches de pain : le crédit d'impôt recherche. Son mode de calcul a en effet été modifié : désormais, l'imputation se fera sur l'année et non plus sur l'année décalée. Pour moi cela constitue une amélioration car ce crédit d'impôt est dorénavant calculé comme tous les autres.

On peut discuter technique fiscale pour savoir s'il vaut mieux faire comme ceci ou comme cela. En tout cas, je pense que cette modification ne va pas changer les effets du crédit d'impôt recherche. Donc, n'ayez aucune crainte à ce sujet. Cela dit, ce point n'avait aucun rapport avec les précédents.

Puis vous êtes revenu - c'est la deuxième tranche de pain - au commerce extérieur en évoquant la COFACE. Vous avez cru entendre que je prévoyais non 4 milliards, mais 6 milliards. Non ! En fait, les calculs effectués par les services du ministère donnent environ 2 milliards dans l'hypothèse la plus optimiste. Toutefois, cela ne me paraît pas raisonnable car il peut y avoir des accidents. Par conséquent, j'ai préféré prévoir 4 milliards au cas où certaines choses se passeraient bien et d'autres mal. En l'occurrence, pour être clair, il s'agit de l'hypothèse d'un défaut de paiement, non de l'Algérie, mais de la Russie. Mais ce sera peut-être le contraire.

Si maintenant, d'aventure, tout allait mal - cela peut arriver - mais la probabilité est faible - et que la tartine tombait au côté du beurre, alors, oui, il manquerait un peu d'argent et il faudrait que je vienne vous en demander au mois de juin.

M. Jean-Paul Charié. Quel optimisme !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. La partie importante de cette dernière phrase n'était pas qu'il pourrait manquer 2 milliards, mais que je serai là au mois de juin ! (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Legras.

M. Philippe Legras. Monsieur le ministre, le secteur du meuble et de l'ameublement se trouve comme beaucoup d'autres dans une situation difficile. Coûts de production, régression de la consommation, crise du logement, évolution de la société, concurrence, mode sont pour partie responsables de cette situation en constante aggravation.

Le groupe d'études que je préside au sein de cette assemblée réfléchit justement sur les causes et les remèdes à apporter à ce grave effondrement du marché.

M. Philippe Bassinet. Vous êtes d'ailleurs un bon président !

M. Philippe Legras. Merci, monsieur Bassinet !

Déjà en 1984, le rapport d'information Duroure s'en inquiétait.

De 1972 à 1983 - je veux ainsi montrer que la situation ne date pas d'aujourd'hui -, le nombre des entreprises était passé de 1 500 à 1 300 et celui de salariés de 78 000 à 70 000.

Depuis plus de dix ans, cette situation n'a cessé de se dégrader : environ 20 000 pertes d'emplois et plus de 500 disparitions d'entreprises, malgré de réels efforts et de bons résultats enregistrés par les entreprises lors de ces cinq dernières années, puisque le taux d'activité s'est accru de 24 p. 100, la production de 15 p. 100 et l'exportation de 75 p. 100, ainsi que vous l'avez signalé, monsieur le ministre.

Aujourd'hui, cette filière nationale représente 57 milliards de chiffres d'affaires et 70 000 salariés ; elle assure 75 p. 100 des besoins internes et son taux de couverture dépasse désormais 50 p. 100.

Afin de réactiver ce secteur de production et de négoce particulier, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il conviendrait d'assurer et de garantir des moyens suffisants aux structures professionnelles qui ont fait la preuve de leur efficacité - CODIFA, CTBA, GEM, IPEA ou AQTA, entre autres - en relevant la taxe parafiscale qui est aujourd'hui à 0,20 p. 100, comme le recommandait le rapport Duroure en 1984 et comme le demande la profession depuis plusieurs années, en alimentant un FFN réformé dont le rendement se

règle largement inférieur aux prévisions du Gouvernement et en réduisant d'autant la cotisation BAPSA afin d'éviter toute surcharge supplémentaire des entreprises ?

Ne pensez-vous pas également qu'il faudrait accorder une plus grande liberté à une profession responsable en la chargeant elle-même de la collecte et de la gestion de cette taxe parafiscale à travers le CODIFA qui est paritaire ?

Il conviendrait aussi d'appliquer au meuble et à l'ameublement des dispositifs susceptibles de favoriser relance et compétitivité en lui permettant d'accéder au crédit d'impôt recherche « collection » du textile ainsi qu'aux fonds régionaux d'aide à la création, en le faisant bénéficier des réductions d'impôt relatives au logement contenues dans le texte portant DDOF de 1992 et d'un plan d'épargne-logement pour achat meublant autre qu'intégré.

Enfin, est-il possible d'élargir les conditions d'accès aux aides publiques pour les entreprises de plus de 500 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 500 salariés ?

Au total, monsieur le ministre, et en prélude à votre rencontre avec notre groupe d'études, ne pensez-vous pas que ce secteur essentiel à notre économie, en prise directe sur la ressource nationale sous-utilisée que représente la filière bois, mérite une attention particulière ?

N'estimez-vous pas urgent et nécessaire, dans le cadre national et communautaire, de mettre en place un dispositif d'incitations compétitives à la création, à la production, à la commercialisation, à l'exportation et à la consommation des biens courants et de confort, que sont les meubles et articles meublants ?

Je vous prie de m'excuser d'avoir évoqué les problèmes de ce secteur de façon si complète.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, ne vous excusez pas. On n'est jamais trop complet sur un secteur qui tient à cœur.

A vos dernières questions, la réponse est « oui ».

Doit-on essayer de faire en sorte que cette filière bois, sans doute sous-utilisée, soit mieux valorisée ? Oui, encore que la terminologie de « filière » ait un peu perdu de son acuité, depuis une dizaine d'années ; mais s'il reste un secteur pour lequel elle garde une signification, c'est bien celui du bois. Je ne suis donc pas loin de penser comme vous et, comme vous, d'utiliser cette dénomination.

Vous m'avez posé trois questions précises : la première porte sur la taxe parafiscale, la deuxième sur l'autonomie et la troisième sur le crédit d'impôt recherche et autres facilités.

Depuis avril 1991, une taxe parafiscale de 0,20 p. 100 sur le chiffre d'affaires hors taxes alimente un certain nombre d'organismes professionnels : le comité de développement des industries françaises de l'ameublement, que vous avez évoqué reçoit 30 p. 100 du produit de cette taxe.

Faut-il augmenter cette taxe ? Jusqu'à présent les ressources qu'elle a procurées ont été suffisantes. Ce genre de demande est, vous le savez, classique dans toutes les professions. Une démarche tout à fait analogue existe dans le textile. Cette revendication est courante chez les organismes professionnels ou chez les parlementaires qui, comme vous, s'intéressent et consacrent du temps à un secteur déterminé : ils souhaitent toujours avoir plus de ressources pour faire davantage de choses. L'ennui, c'est que ces taxes parafiscales sont payées à l'autre bout par les entreprises ; il faut trouver le moyen d'éviter les prélèvements trop lourds. Certes, vous envisagez une habile substitution qui viendrait compenser en partie, d'un côté, ce qu'on aurait pris de l'autre. Quoi qu'il en soit, si l'on fait davantage pour la profession, c'est bien parce qu'on aura accru d'une manière ou d'une autre la ressource prélevée ; sur ce point, il n'y a pas beaucoup d'astuces possibles. Il faut rechercher un équilibre et trouver un arbitrage entre les efforts du CTBA et du CODIFA au service de la profession, et la pression fiscale supportée par les entreprises.

Concrètement, il n'a pas été envisagé de relever cette taxe pour le moment. Cela dit, cette question est périodiquement examinée et je suis tout à fait prêt à étudier, en liaison avec le groupe d'études que vous présidez, s'il est opportun ou non de le faire. Il faut en discuter de façon pragmatique, chiffres en mains, et, ma foi, je ne suis pas hostile par principe à l'idée d'un relèvement. Mais il ne faut pas non plus

que cela vienne contredire les déclarations des uns ou des autres sur le poids des prélèvements obligatoires. Voyons donc cela, au calme et ensemble, et cela se révélera peut-être utile.

Votre deuxième question concerne l'autonomie. Je ne la comprends pas tout à fait : le CODIFA et le CTBA sont des organes autonomes, avec un président et un conseil d'administration qui déterminent les orientations. Il y a évidemment des commissaires du Gouvernement, mais cette présence reste, vous l'admettrez, discrète ; même s'ils indiquent les orientations du Gouvernement, celles-ci ne sont en aucune manière imposées.

Je suis prêt à étudier avec vous les moyens de conforter cette autonomie, mais reconnaissez pour le moment que ces organismes vivent leur vie sans subir trop fortement la griffe d'un Etat prédateur.

Deuxième question : le crédit d'impôt recherche. C'est un vaste débat. Vous savez le temps qu'il a fallu à votre assemblée - je siégeais d'ailleurs sur vos bancs lorsque le débat a commencé, du moins sur ceux de l'autre côté (sourires) - pour étendre le dispositif du crédit d'impôt recherche au textile ou, plus exactement, à la création dans le textile : le crédit d'impôt recherche existe déjà dans le secteur du textile comme d'ailleurs dans l'industrie de l'ameublement. Mais c'est bien à une extension à la création dans l'ameublement que vous avez fait allusion.

Je vous réponds honnêtement : je n'en vois pour le moment pas la possibilité. Le débat sur l'introduction ou l'extension à la création dans le textile avait été, vous vous en souvenez, très difficile, et nous ne sommes pour l'instant qu'en période d'expérimentation. En effet, la question est de savoir si véritablement la création dans le textile peut être assimilée ou pas à de la recherche. C'est plutôt ma thèse, et j'ai plaidé en faveur de l'extension. Mais ce n'est pas obligatoirement celle de tout le monde et notamment de nos grands argentiers. Il faut donc faire la preuve, dans le textile, que nous sommes bien en présence de recherche. Lorsque cette preuve sera faite, alors l'idée de l'extension du crédit d'impôt recherche à la création dans d'autres secteurs pourra se faire jour, et nous en discuterons en temps utile.

Quant à l'extension des plans d'épargne-logement et autres, à l'ameublement, on en mesure les difficultés. En effet, les plans d'épargne-logement donnent droit à des prêts garantis sur un bien immobilier. Or les meubles, par nature, sont des éléments mobiliers. La différence juridique est d'importance. Mais sur ce point aussi, votre groupe de travail peut faire œuvre utile en étudiant les aspects juridiques - et qui peut les étudier mieux que le législateur ? - qui déterminent cette différence de nature entre ce qui est considéré comme de l'immobilier et ce qui est considéré comme du mobilier. Peut-être parviendra-t-on à trouver des modalités. Et en tout état de cause, je suis disposé à examiner ces questions avec vous sur la base des travaux que votre groupe d'études aura menés.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger sur une question que j'avais déjà posée à M. Jeanneney, à laquelle, il faut bien le reconnaître, il n'avait rien compris. C'est peut-être ce qui a poussé le Président de la République à mieux utiliser ses talents dans un autre département ministériel.

M. Philippe Legras. Dur !

M. Jean-Pierre Brard. La situation de très nombreux pays du Sud et de l'Est se détériore dramatiquement. Leur devenir est un enjeu majeur pour les nations développées et l'ensemble de la planète, si l'on veut contribuer à construire un ordre mondial nouveau.

Le rôle des pays industrialisés en faveur du développement est primordial. Leur action doit être multiforme, au niveau des Etats comme à celui des collectivités territoriales, afin de favoriser l'acquisition des technologies et du savoir-faire par les pays en développement. Les collectivités territoriales peuvent participer efficacement à ce processus grâce à leur connaissance des partenariats avec des collectivités de l'Est ou du Sud - je vois, monsieur le ministre, que vous êtes tout de suite « branché ». (Sourires.)

Ainsi, la ville de Montreuil, comme d'autres, a établi des relations économiques, culturelles et sanitaires avec plusieurs collectivités telles que la ville de Bistrita en Roumanie, une région du Mali, durement touchée par la sécheresse et le sous-développement, ou encore le Viet-nam et le Cambodge éprouvés par la guerre.

Les collectivités et leurs établissements publics s'appuient particulièrement sur la demande locale pour le montage de coopérations spécifiques. Dans certains cas, les habitants de la collectivité aidée décident eux-mêmes des projets pour concrétiser, première phase indispensable d'un développement autosuffisant et adapté à leurs besoins immédiats. Dans d'autres circonstances, des associations de coopération pour l'industrie et le commerce sont créées, afin d'établir des relations commerciales et industrielles entre les PME-PMI des deux pays.

L'intégration de la Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur dans ces initiatives originale, peut être un instrument efficace de cette coopération décentralisée. En associant la COFACE, dès l'origine des projets, il est plus simple d'obtenir les garanties indispensables pour les entreprises disposées à tenter leur chance sur des marchés inconnus et difficiles. Or il faut regretter que cette association n'ait pas encore pris une ampleur à la mesure des besoins des pays visés - je ne sais si cela est dû à l'insuffisance de vos directives ou au manque d'enthousiasme de la COFACE.

Par ailleurs, les collectivités ont besoin du soutien de l'Etat dans de telles entreprises, afin que s'articulent mieux coopération décentralisée et coopération interétatique et que se conjuguent la connaissance du terrain, l'efficacité et la force des moyens.

Monsieur le ministre, quelles dispositions pourriez-vous prendre pour associer plus fortement la COFACE à nos initiatives ?

Quelles dispositions comptez-vous prendre, tant sur le plan financier que sur celui des méthodes, pour soutenir et développer ces expériences de coopération décentralisée, compléments désormais indispensables de la coopération interétatique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, je suis sûr que mon collègue Jeanneney, lorsqu'il était à mes côtés, avait bien compris la question que vous lui aviez posée. Mais peut-être sa réponse n'a-t-elle pas été parfaitement comprise. Je vais donc la reprendre et je suis sûr que je vais vous dire exactement la même chose que ce que vous a dit Jean-Noël Jeanneney il y a un an. Je vérifierai !

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes plus brillant, monsieur le ministre ! Ne soyez pas modeste ! (Sourires.)

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Nullement ! Vous avez posé la même question, il est donc légitime que vous ayez la même réponse. (Sourires.)

Comme vous le savez, des COREX existent pour chaque zone régionale, qui permettent justement d'échanger les expériences et de voir comment l'administration pourrait s'engager plus avant dans telle ou telle direction, notamment celles que vous évoquez. Et je dois vous dire tout de suite, et sans doute M. Jeanneney vous avait-il répondu la même chose, que les pistes que vous annoncez sont tout à fait intéressantes. Je suis très favorable à ce que nous trouvions le moyen de développer sur ce point la collaboration entre l'Etat et les collectivités locales.

De ce point de vue, la COFACE doit pouvoir jouer son rôle. Elle le fait déjà en partie, elle peut sans doute le jouer encore mieux en s'associant plus tôt aux diverses initiatives et en fournissant des éléments d'information. Mais aussi en les recevant, car vous disposez souvent d'éléments d'information que nous n'avons pas toujours, et en s'associant donc plus tôt aux projets que lancent les collectivités locales. Je suis donc extrêmement ouvert - et je suis sûr que Jean-Noël Jeanneney l'était pareillement - à vos propositions.

Toutefois, il reste une vraie difficulté qu'il ne faut pas se cacher : si certaines villes ont la capacité de mener des opérations de ce genre, et Montreuil en est un très bon exemple, il en est d'autres qui, parce qu'elles n'ont pas l'intérêt ou les

moyens d'aller très avant, risquent de nous entraîner dans des situations difficiles dont il faudra bien ensuite que l'Etat assume les conséquences : on ne peut pas laisser des collectivités locales « en l'air ». Il faut donc « trier », si vous me permettez cette expression, les collectivités locales qui ont les moyens de s'engager dans une opération de ce genre, et les autres. Mais, au-delà de cette difficulté, je partage tout à fait, comme Jean-Noël Jeanneney, vos orientations.

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, le succès qu'a connu le Salon de l'automobile illustre, s'il le fallait, la place que tient l'industrie automobile en France et dans l'économie de notre pays. Les bons résultats obtenus sur le marché de l'automobile par le groupe Renault en particulier, avec la fabrication et la vente de la Clio, la R 19, l'Espace, la présentation du petit modèle Twingo, prouvent une fois de plus le savoir-faire et la compétence des salariés de cette entreprise, de l'ingénieur à l'ouvrier, des usines aux succursales du groupe. Cela a permis au constructeur Renault de réaliser plus de 5 milliards de francs de bénéfices.

Les moyens financiers existent donc pour répondre aux aspirations des salariés, à savoir la revalorisation des salaires et la reconnaissance des qualifications. Cependant, monsieur le ministre, c'est sur une tout autre voie que le groupe Renault s'engage, soutenu par votre politique de régression économique et sociale depuis des années. Les bénéfices réalisés vont-ils à nouveau aller alimenter la spéculation financière contraire au progrès social, à la relance économique et aux besoins des salariés ?

M. Jean-Pierre Baeumler. Ils iront à l'investissement !

Mme Muguette Jacquaint. Au moment même où l'on nous parle à nouveau de la suppression de milliers d'emplois comme à Renault-Véhicules industriels, de partage du travail, comme à Douai, ce que les salariés refusent, autant de mesures qui ne feraient qu'aggraver la situation de l'emploi et la politique salariale, je vous pose, monsieur le ministre, la question que j'ai déjà posée à Mme le ministre du travail et de l'emploi : de quelle volonté allez-vous faire preuve pour favoriser la relance de l'emploi et la réduction du temps de travail à trente-cinq heures sans diminution de salaire, et pour que tous les salariés de Renault bénéficient du fruit de leur travail grâce à l'augmentation des salaires qu'ils réclament ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Madame le député, je vous remercie tout d'abord de souligner que Renault va bien. Cela ne s'est pas fait sans mal, cela ne s'est pas fait tout seul et cela n'a pas toujours été le cas. Et comme moi, vous souhaitez sans doute que cette entreprise continue d'aller bien dans les années qui viennent.

Mais vous avez raison : quand l'entreprise va bien, il faut qu'elle aille bien non seulement pour ses résultats mais aussi pour ses salariés.

Vous faites principalement état des rémunérations dans cette entreprise. Je voudrais simplement vous rappeler que la politique salariale qui a été suivie a conduit à une augmentation générale des salaires de 1 p. 100 au 1^{er} janvier de cette année, 1 p. 100 au 1^{er} mai et 0,8 p. 100 au 1^{er} octobre, à une unification des primes, à une revalorisation de la prime d'équipe, à la revalorisation des allocations d'automne et de printemps. L'allocation de fin d'année, je vous l'indique aujourd'hui, qui sera versée le 7 décembre, s'élèvera à 1 092 francs au coefficient 100 ; enfin, une avance sera versée au titre de la prime d'intéressement. Au total, ces conditions salariales, sans être certes mirobolantes...

Mme Muguette Jacquaint. C'est vrai !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. ... ont pu être obtenues en utilisant une part des marges de manœuvre de Renault ; elles ont d'ailleurs été acceptées par tous les syndicats, sauf la CGT.

Mais l'important, c'est que les salariés de Renault soient satisfaits non seulement de leurs augmentations de salaire, mais aussi de l'avenir et de l'emploi dans l'entreprise. Or cela repose, en partie du moins, sur sa compétitivité. J'ai évoqué

en début d'après-midi les succès de certains véhicules de Renault sur les marchés extérieurs ; j'ai parlé de l'Allemagne, mais j'aurais pu dire la même chose de l'Espagne. Ces performances tiennent aux efforts accomplis par l'ensemble de l'entreprise, les salariés notamment, dans le domaine de la qualité, grâce à une politique de formation et de recherche de qualité, mais aussi à ceux menés en matière de prix. Or il faut maintenir cet équilibre - je suis sûr que vous êtes d'accord avec moi - entre les augmentations légitimes du pouvoir d'achat des salariés et les contraintes de la compétition. Tous ces bons résultats engrangés aujourd'hui grâce aux salariés de Renault ne doivent pas être dilapidés pour ne pas mettre en péril l'entreprise.

Certes, on peut toujours discuter de l'endroit où se trouve ce point d'équilibre. Selon moi, la politique suivie par Raymond Lévy d'abord, Louis Schweitzer maintenant, dont je tiens à saluer la qualité de la gestion, a permis d'y parvenir. Certes, ce ne fut pas sans soubresauts : il y a toujours des conflits sociaux, des revendications dans une entreprise, et c'est normal. Mais aujourd'hui, les salariés de Renault, dans leur ensemble, comme ce fut d'ailleurs souvent le cas dans le passé, sont fiers d'être les salariés d'une entreprise qui met sur le marché des produits nouveaux, qui conquiert des parts de marché et dont l'avenir à vue humaine est assurée.

Voilà ce qui est important aujourd'hui pour eux, en plus des augmentations de salaires raisonnables que j'évoquais tout à l'heure.

M. Jean-Paul Charié. Revendication ne veut pas dire conflit ! C'est une conception très française que de les identifier !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre délégué à l'énergie, comme vous le savez, notre action a permis à EDF de conserver son monopole dans notre pays alors que, à la faveur du projet de loi dit « anti-corruption » il était question de l'abandonner purement et simplement.

Ce point marqué qui ne doit pas affaiblir la vigilance des uns et des autres, tant les pressions adverses sont fortes devrait néanmoins conduire le Gouvernement et EDF à plus de détermination dans la production d'électricité pour couvrir les besoins nationaux et pour poursuivre une politique d'exportation qui nous soit profitable.

Or voilà qu'un projet existe visant à instaurer, fin 1993, un tarif différencié « bleu-blanc-rouge » pour les usagers domestiques.

Si faire des économies est toujours nécessaire, il s'agit là de tout autre chose que l'on peut qualifier de « rationnement par l'argent ».

Ainsi, quand les usagers auraient le plus besoin de consommer de l'électricité, pour le chauffage et les tâches domestiques, par exemple, ils paieraient le tarif rouge, le plus cher. Actuellement, ils paient 72 centimes de kilowattheure en heures pleines ; avec ce système, ils paieraient jusqu'à 4 francs, soit cinq fois et demi plus cher ! Ainsi, plus il ferait froid, plus ils devraient surpayer, ou alors ne pas se chauffer correctement. C'est tout simplement inacceptable, d'autant que la raison principale de ce projet réside dans l'insuffisance de production de base d'électricité.

Un autre choix est possible, et nous le défendons : c'est la construction diversifiée de nouvelles centrales afin de produire plus d'électricité et à moindre coût.

De ce point de vue, vous connaissez l'action engagée à Vitry-sur-Seine par les personnels et les élus pour reconstruire sur le site d'Arrighi une centrale économique, écologique, et qui favorise l'emploi. C'est, vous le savez, un grand enjeu pour la région parisienne.

Il y a quelques mois, M. le ministre de l'industrie avait indiqué la volonté d'aller dans ce sens.

Etant donnée l'actuelle sous-production d'électricité, je vous demande d'engager dès maintenant le processus concret de construction d'une centrale à Vitry-sur-Seine, en révisant à la hausse vos projets initiaux, en particulier en construisant une centrale semi-base de 600 mégawatts sur ce site en plus des deux turbines prévues de 150 mégawatts chacune.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'énergie.

M. le ministre délégué à l'énergie. Monsieur Lefort, il faut tout de même éviter de tomber dans la caricature et aborder les problèmes avec sérieux.

M. Jean-Claude Lefort. Oh !

M. le ministre délégué à l'énergie. On ne peut pas associer, comme vous l'avez fait, deux problèmes différents.

En ce qui concerne le « tarif bleu-blanc-rouge », je vous rappelle, et vous serez sans doute d'accord avec moi, que notre politique énergétique est confrontée à une situation qui n'est pas simple.

En effet, le système de distribution d'électricité français est marqué par le caractère très saisonnier de la consommation. Il en résulte une très forte variation des coûts de production. Il n'y a pas là de mystère. J'ajoute que les clients domestiques ne bénéficient pas de ces tarifs saisonniers bleu-blanc-rouge que nous avons expérimentés depuis trois ans auprès de 800 personnes, aucune, je vous l'indique pour vous informer de façon complète, n'ayant à ce jour interrompu l'expérimentation. C'est dire que le taux de satisfaction reste élevé.

De quoi s'agit-il ? De réfléchir en temps réel les écarts de coûts. Je ne décris pas le dispositif retenu, il est relativement compliqué, trop ! me direz-vous. J'en suis d'accord : on a du mal à s'y retrouver !

Cela dit, il est important de remarquer que, à comportements constants, le niveau de facture annuelle resterait inchangé. Ce complément d'information me semble utile, pour retoucher votre description de la situation !

La formule, si elle était retenue, devrait inciter les consommateurs à faire des économies d'énergie, plus particulièrement lorsque la production est coûteuse, c'est-à-dire aux heures de pointe. D'une certaine manière, cet objectif va nous conduire à réfléchir à la production d'électricité. Si le projet va jusqu'à son terme, le système sera-t-il optionnel ou obligatoire ? Mon sentiment - alors même que les choses ne sont pas complètement définies - est qu'il convient de retenir la première solution, car il est difficile d'en faire une obligation. Ce serait en contradiction avec le principe de la liberté de choix. D'ailleurs les associations de consommateurs réclament que cette approche reste optionnelle.

Toujours est-il que je souhaite que l'expérimentation aille jusqu'à son terme, et nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet. Ce tarif va dans le sens d'une gestion maîtrisée de la demande, que j'évoquais tout à l'heure à la tribune de cette assemblée. De ce fait, il peut créer une dynamique positive et pour les consommateurs et pour EDF, encore qu'un effort considérable d'explication resterait alors à faire, comme conduisent à le penser les propos que vous avez tenus.

On vient d'achever la démolition de la centrale de Vitry. Diverses installations restent sur le site qui est l'un des sites potentiels retenus pour répondre aux besoins en électricité en région parisienne aux heures de pointe. Il n'y a donc pas d'ambiguïté quant à son intérêt sur les plans industriel et énergétique, et je suis donc en mesure de réaffirmer les engagements pris l'an dernier.

En 1995, il existera de nouveaux moyens pour fournir l'énergie aux heures de pointe. On peut précisément envisager à cette date la mise en service de deux turbines à combustion fonctionnant au fioul domestique, ainsi que vous l'avez indiqué. Mais pour être opérationnel, et compte tenu des délais de construction, le projet doit être lancé dès 1993. Je me résume : l'intérêt d'Electricité de France pour ce site d'Arrighi ne fait aucun doute ; les échéances supposent que la concertation locale soit dès maintenant à l'ordre du jour ; enfin, la vocation énergétique et industrielle du site peut être réaffirmée.

Vous avez donc entièrement satisfaction, monsieur Lefort.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Pierre Baeumler. Comme je le fais régulièrement au moment de l'examen de votre budget, monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur la situation des Mines de potasse d'Alsace.

Vous savez la place qu'occupe cette entreprise dans l'économie du Haut-Rhin. Vous connaissez aussi l'attachement des mineurs à leur entreprise et la part qu'ils ont prise, dans

le cadre d'un plan d'entreprise cohérent et dynamique, pour l'amélioration de sa productivité et de ses performances techniques.

Vous connaissez aussi les difficultés commerciales et financières auxquelles sont confrontées les Mines de potasse d'Alsace et leurs filiales - je pense à Séremin, notamment -, difficultés auxquelles elles font face courageusement. C'est ainsi que, pour la campagne de 1988-1989, les ventes totales de potasse dans le monde s'élevaient à 30,5 millions de tonnes de K₂O, contre 25,2 millions de tonnes pour la campagne 1991-1992, soit une chute de près de 20 p. 100.

En Europe, le recul de la consommation a été particulièrement brutal - près de 40 p. 100 - et l'évolution s'est encore aggravée au cours du second semestre de cette année : les ventes se sont pratiquement arrêtées.

Ce recul s'explique par la politique agricole commune, la mise en jachère, la dérégulation des marchés de l'Est. Face à une demande faible, la surcapacité de production est proche de 50 p. 100 et engendre une concurrence sans merci des pays de la CEE, essentiellement, qui, afin de se procurer des devises, mènent une politique des prix agressive. Des producteurs européens ont engagé auprès de la Commission une procédure anti-dumping. Ils ont obtenu gain de cause, mais sur le principe. En réalité, le niveau des prix planchers, revu récemment à la baisse, ne permet pas de s'opposer au dumping russe. A cela s'ajoute la baisse du dollar et la chute de la livre anglaise qui procure un net avantage aux producteurs anglais pour exporter sur la façade Atlantique.

L'année en cours se caractérise donc par un effondrement sans précédent de la demande et une baisse des prix considérable en France et en Europe, entraînant une détérioration des résultats de tous les producteurs européens, ceux des MDP, en particulier. En effet, en dépit de cette baisse, les stocks de l'entreprise alsacienne augmentent et menacent d'atteindre les limites du techniquement supportable.

Dans ces conditions, quels moyens les pouvoirs publics sont-ils prêts à mettre en œuvre pour permettre aux Mines de potasse d'Alsace de franchir cette passe difficile ? Sont-ils disposés, par exemple, comme ils le font depuis de nombreuses années pour Charbonnages de France, à accompagner les efforts de l'entreprise en prenant à leur compte un certain nombre de charges héritées du passé - je pense, en particulier, aux charges liées aux retraites qui se sont élevées à 146 millions de francs en 1991 ? L'Etat actionnaire envisage-t-il par ailleurs de verser une dotation en capital ? Enfin, et plus généralement, le Gouvernement peut-il confirmer son soutien à la réalisation du plan à long terme de l'entreprise, qui passe par l'exploitation de toutes les réserves techniquement et économiquement exploitables, ainsi que par la mise en œuvre d'une politique de diversification dans le bassin potassique pour préparer l'« après-potasse » ? Je pose la question car, en ce moment, l'Entreprise minière et chimique semble vouloir se désengager de la seule plateforme chimique dont elle dispose dans le Haut-Rhin en vendant à un groupe américain, Ethyl Corporation, les parts qu'elle détient dans Potasse et produits chimiques, ce qui est peut-être un peu contradictoire avec sa volonté maintes fois affirmée de participer, elle aussi, à la politique de diversification industrielle de ce bassin minier.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, les Mines de potasse d'Alsace retiennent toute l'attention de mon ministère.

En 1991, la production a atteint quelque 1 130 000 tonnes. Les effectifs, qui continuent d'être importants, fondent d'environ 250 personnes par an.

On voit bien les difficultés. Les pertes s'accumulent. Elles ont même tendance à augmenter et seront cette année de l'ordre de 400 millions de francs, si je ne me trompe.

Il reste que le Gouvernement est néanmoins décidé à poursuivre l'exploitation jusqu'à son terme - en 2004. Il entend également s'attacher à la réindustrialisation de l'Alsace et du bassin des MDP.

A l'heure actuelle, 62 millions de francs ont été utilisés à cette fin et environ 2 000 emplois ont été créés sur les 3 000 qui sont nécessaires. Nous avons donc encore des efforts à produire mais nous avons aussi du temps devant nous.

Je veux vous assurer de la complète détermination du Gouvernement à prendre en charge jusqu'à la date qui a été fixée les conséquences de la baisse d'activité des Mines de potasse d'Alsace et, au-delà de cette date, ses conséquences sociales.

Quant à la dotation en capital, la réponse pour le moment n'est pas positive. Rien n'a été prévu. Cela dépendra assez largement de l'évolution des activités de la maison mère, EMC, notamment dans le traitement des déchets. Donc, à votre question : une dotation en capital pour les MDP est-elle aujourd'hui prévue ? La réponse est non. Mais cela n'empêche et n'empêchera pas l'Etat - ou l'entreprise publique mère - d'assumer ses responsabilités, compte tenu, notamment, des pertes importantes qui sont attendues.

Le terme de l'exploitation, j'en ai dit un mot : c'est l'an 2004.

Je veux terminer sur le point suivant : notre souci est que le désengagement progressif de l'exploitation des potasses d'Alsace soit exemplaire. Chacun s'accordera à reconnaître que, jusqu'à présent, les choses se sont passées à peu près dans les meilleures conditions - rien n'est jamais parfait - et je puis vous assurer que l'intention du Gouvernement est bien de continuer dans cette voie.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, j'ai déjà posé six questions à votre prédécesseur, à vous-même, à votre collègue le ministre du travail, à celui chargé de l'aménagement du territoire, à propos du centre Thomson-CSF de Malakoff-Montrouge qui appartient à la division des radars et contre-mesures.

Ce centre rencontre deux problèmes majeurs. L'un qui est propre à la division, et je dirais même à Thomson-CSF. Il s'agit des réductions d'effectifs. Depuis l'annonce du plan d'assainissement triennal en décembre 1990 qui envisageait et des départs naturels et des départs par essaimage, de plan glissant en plan glissant, de projection annuelle en projection annuelle, on en arrive à des réductions d'effectifs plus lourdes et à des licenciements secs.

La direction de Thomson est-elle capable de planifier autre chose que des départs ? On peut s'interroger, lorsque l'on voit les grands succès que rencontre la société dans divers domaines... Puisque le secteur dans lequel intervient cette division connaît des réductions de marché - et cela dure depuis des années -, où en est l'entreprise dans la diversification de ses objectifs et de ses productions, dans sa recherche de produits nouveaux, de marchés nouveaux ? C'est une question qu'il faut poser parce que la situation de ces dernières années revient à faire supporter à la collectivité les conséquences de l'imprévoyance de la direction.

J'en viens au transfert du centre de Montrouge-Malakoff à Elancourt, à vingt-cinq kilomètres de là. Qu'il y ait nécessité de moderniser le site existant, de regrouper les installations aujourd'hui éparses en cet endroit, nul ne le conteste. Mais ce transfert a des conséquences d'autant plus lourdes qu'il n'est pas indispensable, monsieur le ministre. En effet, à la demande des organisations syndicales, la direction de Thomson-CSF s'est adressée à un bureau d'études qu'elle a choisi elle-même, et qui a apporté des conclusions que l'on peut résumer en ces termes : le site de Montrouge-Malakoff est en mesure de répondre au programme de modernisation établi par la direction. Or ce transfert a des conséquences graves. D'abord pour le personnel, dont une partie subira des temps de transport beaucoup plus longs, avec les complications qui s'ensuivront pour la vie quotidienne. Ensuite pour les communes, dont 10 à 20 p. 100 des ressources proviennent de la taxe professionnelle - et le produit de celle-ci sera largement amputé. Je souligne au passage que la commune de Malakoff est éligible au fonds de solidarité urbaine. Et les sommes qu'on lui attribue à ce titre représentent le dixième du montant de la taxe professionnelle versée par l'entreprise !

Ce transfert, enfin, a de graves conséquences sur le commerce local.

L'incohérence est manifeste. L'équilibre entre les emplois et les logements, entre la nature des différents emplois, tout cela va être mis à mal. Plus le temps passe, plus les travaux de construction à Elancourt, envisagés d'abord, entrepris ensuite, s'approchent de leur terme.

Interrogé il y a presque un an à ce sujet, monsieur le ministre, vous m'aviez indiqué que si ce départ s'avérait nécessaire - et, à l'évidence, il ne l'est pas, mais la décision

appartient à Thomson dans le cadre de son autonomie de gestion -, l'entreprise ferait des propositions pour en compenser les effets sur l'emploi.

Qu'en est-il ? Je vous le demande, car on ne peut pas dire qu'on rencontre une grande coopération de la part de la direction de cette entreprise nationalisée !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Monsieur le député, la diversification de Thomson-CSF est un sujet complexe. Vous le savez, cette entreprise est spécialisée dans l'électronique de défense. Un certain nombre d'aspects relèvent donc du secret-défense, et je ne peux les évoquer. Ses activités plus civiles ayant de lourdes interférences avec ce premier secteur, je ne veux pas m'y étendre non plus. (*Sourires.*)

Soyez assuré néanmoins que le président de Thomson-CSF a en tête la nécessité d'étendre le champ de l'entreprise, notamment en raison de la diminution à craindre des ventes d'armement sur l'ensemble de la planète.

Vous m'avez, en effet, déjà interrogé à plusieurs reprises sur le déménagement de Thomson de Malakoff. Que ce soit la troisième, la quatrième, peut-être même la cinquième fois que vous le fassiez, montre l'importance que nous accordons à ce problème et le temps que nous consacrons à sa solution !

Est-il possible de réimplanter soit à Malakoff même soit à Montrouge des activités de Thomson, qui a besoin de 120 000 mètres carrés environ pour un agrandissement dont vous ne contestez d'ailleurs pas la nécessité ?

L'étude, qui a été conduite de façon très sérieuse en collaboration avec des collectivités locales, fait apparaître trois séries de difficultés.

D'abord, des difficultés liées au déménagement lui-même, un déménagement à tiroirs, par morceaux, ce qui ne facilite pas l'activité de l'entreprise ; ensuite des difficultés relatives à des questions de sûreté industrielle ; enfin des difficultés tenant au coût de l'opération.

Par certains aspects, le projet de déplacement à Elancourt paraît donc plus intéressant que le déplacement sur le site même. Il reste que le choix de cette deuxième solution n'est pas impossible du tout. Il appartient à Thomson et aux collectivités territoriales concernées d'essayer de trouver un accord. Pour ma part, et comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, je suis disposé à faire tous les efforts possibles pour que l'activité en question reste sur Malakoff ou les communes avoisinantes. Mais à l'impossible nul n'est tenu. Il faut que le coût de ce déplacement sur place, si j'ose dire, soit *grasso modo* comparable au coût d'un déplacement qui conduirait ces activités plus loin.

Encore une fois, c'est à la direction de Thomson et aux collectivités territoriales qu'il appartient de trouver une solution. Il me semble que, député de cette circonscription, vous êtes l'homme idoine pour servir d'intermédiaire et si, de ce point de vue, vous pouvez me proposer quelque action de stimulation, je serai tout disposé à vous entendre. C'est l'intérêt de l'entreprise qui est en cause, celui des collectivités locales et aussi celui des salariés. Nous devons donc, ensemble, trouver une solution. Il n'est pas évident qu'elle soit possible, mais je continue de penser qu'elle n'est pas impossible. Je suis à votre disposition pour que nous en reparlions.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre, vous avez traité ma première question de salmigondis. C'est précisément le qualificatif dont j'avais usé récemment à propos de la chaîne Arte !

J'en viens à ma seconde question :

Regarder de trop près certaines réalités rend aveugle. Mais le commerce extérieur, lui, mérite une longue-vue. Celle-ci offre une approche bien plus prospective que la loupe, dont les effets déforment la situation plus qu'ils ne l'éclairent !

La compétitivité de notre industrie a correctement résisté ces dernières années à la concurrence internationale, je vous l'accorde. Mais la faiblesse des salaires directs a pu tout juste

compenser le lourd handicap de prélèvements publics excessifs que j'appelais, dans mon Livre blanc, « les droits de douane à l'envers ».

Certes, nos produits ont bénéficié, jusqu'aux bouleversements monétaires de fin septembre, de notre surcompétitivité d'origine monétaire dans les pays où nous avons réalisé de flatteuses performances. Mais nous ne saurions nous contenter de cette première analyse.

La réalité, c'est aussi un déficit cumulé, fin 1991, de 80 milliards de francs avec le Japon, les Etats-Unis et l'Allemagne.

La réalité, c'est surtout une vision qui nous condamne au pessimisme. La réunification allemande nous épargne un chiffre plus catastrophique puisque notre déficit avec notre voisin n'est que 12 milliards de francs. Mais nous reviendrons aux désespérants déficits bilatéraux de 40 à 50 milliards de francs une fois la rénovation de l'industrie allemande entamée. Ainsi nos déficits avec ces trois pays atteindront 110 ou 130 milliards par an !

Comment en sommes-nous arrivés là ? Il y a vingt-cinq ans l'Allemagne et le Japon se trouvaient derrière la France en termes de PNB comme de puissance industrielle, financière et commerciale.

De nombreuses études nous ont appris, s'il en était besoin, que notre compétitivité est moins bonne. D'autres nous conduisent à une analyse plus fine : les synergies entre marketing, recherche - développement et production ne sont pas assez intenses pour que nous puissions réellement vendre ce que nous produisons. En d'autres termes, nous devrions produire ce qui se vend et non essayer péniblement de vendre ce que nous produisons.

On pouvait espérer que le rapprochement des ministères de l'industrie et du commerce extérieur aboutisse à ce schéma où la fonction marketing n'est plus assujettie à la fonction industrie. Nous ne doutons pas, au demeurant, que ce croisement, qui aura bientôt vingt mois, ait apporté quelques percées intéressantes.

Mais quelle est la part revenant à la naturelle pression de la concurrence sur notre appareil productif et quelle est celle de ce rapprochement ?

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, en termes concrets, quel est le bilan de ce nouveau ministère, et quelles conclusions, même provisoires, vous pouvez en tirer après vingt mois d'existence ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Que voilà une bonne question, monsieur le député ! Je crois que vous mettez le doigt sur un point qui n'est pas mineur. Ce qui fait notre commerce extérieur, c'est évidemment l'attitude des entreprises. D'ailleurs, les remarques que vous faites sur leur capacité à produire et leur moindre capacité à vendre devront leur être transmises. Car c'est elles que cela intéresse, beaucoup plus que le modeste responsable gouvernemental que je suis. Il faut donc que les entreprises tirent bénéfice de votre question.

Quant au regroupement des responsabilités de l'industrie et du commerce extérieur, j'en suis un fervent partisan, après quelque vingt mois d'expérience.

D'abord, on constate que la plupart de nos voisins ont procédé de la même façon. C'est notamment le cas du Japon, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Bien sûr, il n'est pas acquis que ce qui se fait partout soit nécessairement bon. Mais cela mérite tout de même que l'on s'interroge sur les raisons de cette similitude.

Ensuite, et plus concrètement, je constate que de nombreux dossiers qui me sont soumis soit par les entreprises, soit par les pays dans lesquels je me rends, combinent des caractéristiques industrielles et des caractéristiques de commerce extérieur. Je ne saurais donc trop engager mes successeurs - quand Pierre Bérégovoy formera son troisième gouvernement au lendemain des élections de mars (*Sourires*) - à maintenir cette structure.

Car l'efficacité que donne le regroupement dans la même main de l'industrie et du commerce extérieur est patente. Sans doute faut-il même l'étendre à d'autres activités - l'aménagement du territoire, maintenant rattaché à mon ministère, ou le tourisme - pour former, à terme, un ensemble qui retrouve la cohérence de l'économie. L'économie est une, elle n'est pas découpée en tranches, comme le voudrait le partage

des tâches gouvernementales. Il faut qu'à un endroit quelconque, quelqu'un puisse faire la synthèse des activités de production, de recherche et de commerce.

Vous avez donc raison de souligner l'intérêt de ce regroupement qui a été voulu par Mme Edith Cresson, et je vous remercie de ce *satisfecit*.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et commerce extérieur (*suite*).

Annexe n° 23 (Industrie et commerce extérieur : industrie).

- M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ;

Avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges : tome IX (Industrie et commerce extérieur : industrie), de M. Christian Bataille ;

Annexe n° 24 (Industrie et commerce extérieur : commerce extérieur). - M. Edmond Hervé, rapporteur spécial ;

Avis n° 2947, au nom de la commission des affaires étrangères : tome XI (Industrie et commerce extérieur : commerce extérieur), de Mme Louise Moreau ;

Avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges : tome X (Industrie et commerce extérieur : commerce extérieur), de M. Francis Saint-Ellier.

Commerce et artisanat et article 83.

Annexe n° 11 (Economie et finances ; budget : commerce et artisanat). - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ;

Avis n° 2950, au nom de la commission de la production et des échanges : tome III (Economie et finances : commerce et artisanat), de M. Jean-Paul Charié.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale.*

JEAN PINCHOT